

CEE-ONU
Commission économique pour l'Europe
des Nations Unies

Comité des Forêts et de l'Industrie Forestière
74^{ème} SESSION
COFFI, Genève, 18-20 octobre 2016

LE MARCHÉ DU BOIS EN
FRANCE

SITUATION ACTUELLE ET
PERSPECTIVES À COURT TERME

Septembre 2016
Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises
Service du Développement des Filières et de l'Emploi
Sous-direction des filières Forêt-bois, Cheval et Bioéconomie
Bureau des Entreprises Forestières et des Industries du Bois

Table des matières

1. Tendances économiques générales ayant un impact sur la filière forêt-bois.....	3
Activité économique et Produit Intérieur Brut (PIB).....	3
Emploi et chômage.....	3
Situation des ménages.....	4
Échanges extérieurs.....	4
Finances publiques.....	4
2. Mesures politiques influençant la gestion forestière, le commerce et le marché du bois. 5	
Inciter à la gestion forestière.....	5
Encourager la construction de bâtiments en bois.....	6
Le bois-énergie et l’articulation des usages.....	7
La mise en œuvre de la réglementation européenne relative aux importations de bois. .8	
Pilotage de la filière.....	8
Recherche, développement et innovation dans la filière forêt-bois.....	9
3. Les déterminants des marchés des produits forestiers.....	10
3.1. Déterminants de long terme.....	10
3.2. Déterminants de court terme.....	10
4. Evolution des marchés des produits forestiers.....	12
A. Matière première bois.....	12
B. Bois énergie et politiques de promotion.....	17
C. Produits forestiers certifiés.....	20
D. Produits transformés dérivés du bois et produits à valeur ajoutée.....	23
E. Sciages résineux.....	26
F. Sciages feuillus.....	28
G. Panneaux dérivés du bois.....	30
H. Pâte à papier et papiers cartons.....	32
I. Produits innovants à base de bois.....	34
J. Construction et habitat.....	35

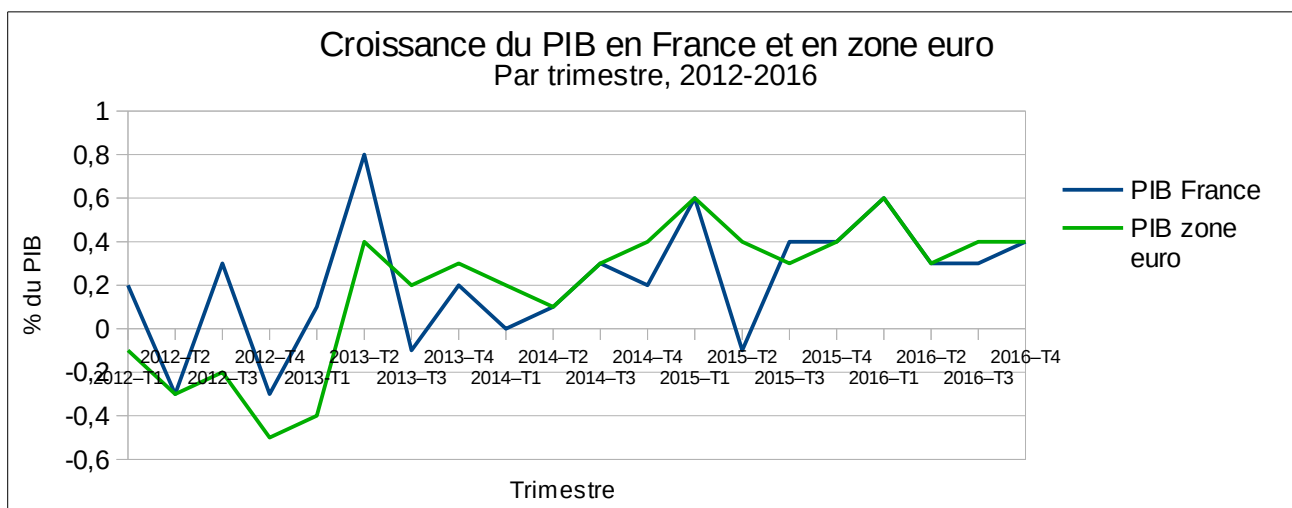
1. Tendances économiques générales ayant un impact sur la filière forêt-bois

- Activité économique et Produit Intérieur Brut (PIB)

La croissance de l'activité économique française a été quasiment continue tout au long de l'année 2015 : le PIB a ainsi progressé de +1,3 % sur l'année, les quatre trimestres ayant cumulé successivement +0,6 %, -0,1 %, +0,4 % et +0,4 % de croissance. Les chiffres relatifs au début de l'année 2016 montrent une croissance désormais régulière entre +0,3 % et +0,6 % selon les trimestres. Ils permettent une prévision de croissance annuelle de +1,6 %, niveau équivalent à celui connu en 2011. L'évolution de l'économie française a ainsi globalement suivi celle de l'activité de la zone euro.

Le cours du pétrole, qui reste bas, et la faible inflation, qui stimule le pouvoir d'achat, ont notamment provoqué cette amélioration de la conjoncture en 2015 et 2016, qui a été tirée par la consommation des ménages et par l'investissement des entreprises, et ce malgré un commerce extérieur maussade.

De plus, la reprise dans le secteur de la construction, et la hausse continue de l'activité dans les branches industrielles et de services permettent de stabiliser et de renforcer cette croissance.



Source : INSEE, Note de Conjoncture juin 2016. Pour les 3 derniers trimestres de 2016, il s'agit de chiffres prévisionnels.

- Emploi et chômage

Le second chiffre reflétant l'état économique de la France en 2015 est celui de l'emploi. Ainsi, l'emploi marchand a progressé en 2015 de +109 000 postes (alors que 60 000 postes marchands avaient été détruits en 2014), montrant une reprise solide et continue. Ce chiffre continuerait à augmenter en 2016 et pourrait atteindre +139 000 emplois, sous l'effet notamment des politiques visant à enrichir la croissance en emplois (Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi, Pacte de responsabilité et de solidarité, prime à l'embauche pour les PME). Le nombre d'emplois non marchands a également augmenté en 2015 : ainsi, 188 000 emplois ont été créés au total en 2015, 210 000 créations étant annoncées pour 2016.

Cette hausse du nombre d'emplois a permis de faire légèrement diminuer le taux de chômage fin 2015, qui a atteint 10,2 % de la population active au dernier trimestre. Ce chiffre continuerait à diminuer en 2016 et passerait en-dessous de 10 % en fin d'année. La mise en œuvre du plan de formation des chômeurs y contribuerait pour partie.

- Situation des ménages

La situation économique des ménages français a continué à s'améliorer durant l'année 2015. D'une part, leur pouvoir d'achat a augmenté de 1,6 %, hausse plus importante que celle constatée en 2014. Le début de l'année 2016 et les projections pour le reste de l'année montrent que cette tendance serait stable : le chiffre pourrait ainsi atteindre +1,7 %, grâce à l'amélioration de la conjoncture sur l'emploi et de la hausse régulière (+1,5 %) des salaires dans le secteur marchand. D'autre part, la consommation des ménages continue à augmenter dans des proportions équivalentes (+1,5 % en 2015 et +1,6 % en 2016, après +0,7 % en 2014), malgré une évolution en dents de scies du fait d'événements ayant des impacts immédiats (températures automnales douces, attentats de novembre 2015, organisation de l'Euro de football à l'été 2016). Le taux d'épargne reculerait pour atteindre un peu plus de 14 %, indiquant que les ménages consomment les économies tirées de la baisse passée des prix de l'énergie.

- Échanges extérieurs

En 2015, le commerce mondial des biens a légèrement ralenti par rapport à 2014, du fait de la morosité de l'activité constatée dans des pays majeurs comme la Chine, le Brésil et la Russie. Ainsi, la demande internationale adressée à la France a continué à croître en 2015 (+3,4 %) grâce aux partenaires de l'Union Européenne, mais à un niveau moins élevé qu'en 2014 (+3,9 %).

Les exportations en volume progressent près de deux fois plus vite, soit +6,1 % en volume en un an, ce qui traduit des gains de parts de marché. Cela peut être expliqué par la dépréciation de l'euro au cours de l'année 2015. Les exportations augmentent notamment grâce aux ventes de matériels de transport, de biens d'équipement et de biens alimentaires. Elles commenceraient à marquer le pas en 2016, avec des évolutions irrégulières entre les différents trimestres, du fait de contrats importants dans les secteurs aéronautique et naval.

La France continue aussi à augmenter ses importations de manière encore plus dynamique : elles grimpent de 6,4 % en volume, augmentation tirée notamment par les produits manufacturés, les biens d'équipement, les matériels de transport et les biens alimentaires.

En valeur, les exportations ont cependant cru plus rapidement (+5,7 %) que les importations (+3,5 %), notamment du fait de la baisse des prix du pétrole importé. Le solde des échanges extérieurs s'améliore donc en 2015 mais, avec -30 milliards d'euros, il reste largement déficitaire.

- Finances publiques

En 2015, le déficit public s'élève à 3,6 % du PIB et continue donc de se réduire (4,0 % constaté en 2014). Cela s'explique par une hausse plus importante des recettes publiques (qui augmentent légèrement plus qu'en 2014 : +2,1 % en 2015 contre +2,0 % en 2014) que celle des dépenses publiques (qui décélèrent : +1,4 % en 2015 contre +1,8 % en 2014). Comme en 2014, la mise en œuvre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) contribue à la hausse de la dépense. Hormis ce dispositif, l'augmentation des dépenses publiques ralentit grâce à la baisse des taux d'intérêt et à une inflation nulle.

Au total, la dette publique continue donc à augmenter en 2015 pour atteindre 96,1 % du PIB (augmentation de 0,8 points), soit 2 096,9 milliards d'euros.

2. Mesures politiques influençant la gestion forestière, le commerce et le marché du bois

Cadrement de la politique nationale :

Deux documents majeurs encadrent la politique nationale concernant la forêt et le bois. Il s'agit du Programme National Forêt-Bois (PNFB) et du Contrat Stratégique de Filière.

Le premier a été élaboré durant l'année 2015 et est en cours de finalisation. Sa conception a réuni l'ensemble des acteurs professionnels et institutionnels de la filière. Ce programme interministériel fixe quatre objectifs pour la filière : augmenter les prélèvements de bois en France tout en assurant le renouvellement de la forêt ; intégrer pleinement les attentes des citoyens vis-à-vis de la forêt (en termes d'emplois, d'utilisation de bois, d'usage récréatif de la forêt) ; prendre en compte le changement climatique sur ses deux volets (atténuation et adaptation) ; créer des débouchés aux produits issus des forêts françaises.

Le second a été signé fin 2014 par les ministres chargés de la forêt, de l'économie et de l'industrie, du logement, de l'écologie et de l'énergie, par le président de l'Association des régions de France ainsi que par les organisations professionnelles du secteur, de l'amont à l'aval. Les actions devant être réalisées dans ce contrat, à la fois par les pouvoirs publics et par les organisations professionnelles, concernent les outils de pilotage nécessaires à la filière, le financement et l'accompagnement des entreprises, le développement des emplois et des compétences, l'innovation technique et commerciale, la sécurisation des approvisionnements sur l'ensemble de la chaîne de valeur, et la contribution de la filière à la transition énergétique.

Les mesures prises en 2015 et 2016 et listées ci-dessous découlent dans la majorité des cas de la mise en œuvre de ces deux documents.

- Inciter à la gestion forestière

Deux types de financements permettent d'encourager les propriétaires forestiers privés (qui sont plus de 3 millions en France) et publiques (notamment les 12 000 communes possédant des forêts) à gérer leur patrimoine forestier dans le but, entre autres, d'y mobiliser du bois.

Ces financements sont attribués, d'une part, dans le cadre des Programmes de Développement Rural (PDR) encadrant la consommation des crédits du Fonds Européen pour l'Agriculture et le Développement Rural (FEADER). Ces programmes, qui s'étalent sur la période 2014-2020, sont élaborés par les Régions françaises, et non par l'État comme lors des programmations précédentes.

La plupart des 27 programmes français a été approuvée durant le second semestre 2015. Leur mise en œuvre, notamment par le biais d'appels à projets régionaux lancés sur les différentes priorités des PDR, monte en puissance depuis début 2016. Il peut être estimé qu'environ 230 millions d'euros de FEADER seront consacrés au secteur forestier sur l'ensemble du territoire et de la période, notamment pour la construction de desserte forestière, l'acquisition de machines d'exploitation forestière et la réalisation de travaux sylvicoles visant à améliorer ou à renouveler les forêts.

L'État français apporte une contrepartie financière aux crédits du FEADER, grâce au budget alloué au Fonds Stratégique de la Forêt et du Bois (FSFB). Ce fonds permet, au-delà des PDR, de financer la filière pour réaliser des actions d'animation dans les territoires forestiers et des investissements innovants au service du développement économique de la filière.

D'autre part, l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) a lancé en 2015 et 2016 deux appels à manifestation d'intérêt, intitulés « DYNAMIC Bois », qui visent à sélectionner des groupes de partenaires susceptibles de dynamiser, sur un territoire donné, la

récolte de bois, notamment à destination énergétique, ainsi que la gestion sylvicole ayant pour objectif d'améliorer la valeur économique des peuplements forestiers. Les deux éditions successives ont respectivement été dotées de 35 millions d'euros (permettant de financer 24 projets territoriaux) et 20 millions d'euros (19 projets). La conception de « DYNAMIC Bois » a été réalisée en partenariat avec les Ministères chargés de l'écologie, de l'énergie et des forêts, assurant ainsi la prise en compte des objectifs multiples qui peuvent être assignés à la forêt et au matériau bois. L'ensemble de ces projets devrait permettre la mobilisation de plus de 5 millions de m³ de bois supplémentaire sur une période de 3 ans.

L'encouragement à la gestion forestière passe aussi par l'incitation au regroupement de la gestion à l'échelle d'un massif forestier, notamment en France où la forêt privée française est très morcelée (12 millions d'hectares sont détenus par plus de 3 millions de propriétaires). Un outil innovant permettant d'organiser cette gestion groupée a été mis à disposition des propriétaires depuis fin 2014 et son déploiement monte en puissance actuellement : il s'agit des Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental Forestiers (GIEEF). Leur mise en place, incitée notamment grâce à des exonérations fiscales, permettra de dynamiser progressivement la gestion forestière privée.

- Encourager la construction de bâtiments en bois

La construction de bâtiments en bois en France imprègne peu les modèles architecturaux traditionnels, excepté dans les régions de l'Est où elle est plus fortement implantée. L'utilisation du bois dans le secteur du bâtiment a pourtant des avantages écologiques indéniables, en particulier concernant le stockage du carbone dans les éléments de construction en bois et le remplacement de matières premières non-renouvelables et plus énergivores (métal, ciment) que cela implique.

Le plan « Immeubles de grande hauteur en bois » est l'un des plans de la nouvelle France industrielle (NFI) lancés le 12 septembre 2013 par le Président de la République et le Ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique. Il constitue un projet-phare pour le développement de l'utilisation du bois dans la construction.

Ce plan a pour objet de démontrer, de manière très concrète par la réalisation de bâtiments, la faisabilité de construire en bois en grande hauteur et de démocratiser, par la suite, les solutions techniques les plus adéquates.

Il vise à réimplanter sur le territoire national les activités de transformation du bois et à accélérer la massification de l'offre, dans le respect d'une grande qualité architecturale, notamment en faisant de la construction d'immeubles à vivre en bois le cœur de cette stratégie. Il s'agit pour ce faire de rendre la filière plus compétitive en améliorant l'accès à la ressource forestière et en développant la construction bois. Derrière la cible « phare » des bâtiments de grande hauteur (15 étages), c'est l'ensemble de la construction en bois qui est tirée. L'ambition majeure du plan consiste à lever divers freins techniques, réglementaires et culturels, d'abord en qualifiant le produit dans une démarche pilote, puis en le déployant sur le territoire.

Ce plan, dont le coût est estimé à environ 8 M€, est financé à hauteur de 5,8 M€ par le Programme d'investissements d'avenir (PIA), à l'instar des autres plans de la Nouvelle France Industrielle, ainsi que par des financements privés.

Le 7 juin 2016, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé à destination des aménageurs pour sélectionner les sites qui accueilleront les futurs bâtiments démonstrateurs. Un concours d'architecture en conception-réalisation sera lancé sur les sites sélectionnés début 2017.

D'autre part, alors que depuis 25 ans le volume sur pied en bois feuillus ne cesse de progresser (la France ayant le plus grand stock en Europe), la récolte de bois d'œuvre feuillu diminue et cette ressource est de moins en moins utilisée dans la construction. Pour cette raison, les ministères en charge du logement et de l'environnement, ainsi que les organisations professionnelles, ont lancé en 2015 un appel à manifestation d'intérêt : doté de 180 000 euros, celui-ci avait pour but d'accompagner des projets industriels visant à faire émerger des produits et/ou des solutions innovantes valorisant la ressource locale en bois feuillue dans la construction. Les 5 lauréats ont

été désignés en juin 2016 et portent sur les produits suivants : CLT mixte feuillu/résineux, CLT en chêne, revêtement en chêne rouge et châtaigner, fenêtres innovantes en chêne pour la rénovation des bâtiments anciens, parois en planches de hêtre.

- Le bois-énergie et l'articulation des usages

Les ambitions du gouvernement français concernant l'évolution de la consommation énergétique du pays sont inscrites dans la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), promulguée le 17 août 2015. Les objectifs fixés s'inscrivent dans une visée plus globale de lutte contre le changement climatique et concernent la réduction des émissions des gaz à effet de serre, la baisse de la consommation énergétique finale, la diminution de la consommation d'énergie fossile et l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale. Cette dernière devra atteindre 23 % en 2020 et 32 % à horizon 2030.

Afin d'atteindre ces objectifs, la loi introduit deux outils structurants : la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE). Cette dernière décline de façon opérationnelle les orientations de la politique énergétique fixées par la LTECV et va couvrir deux périodes successives : une première période de 3 ans (2016-2018), puis une seconde période de 5 ans (2019-2023). Les objectifs retenus dans la PPE (confirmés par l'arrêté du 24 avril 2016 relatif aux objectifs de développement des énergies renouvelables) concernant la biomasse forestière sont les suivants :

- pour la cogénération : des capacités installées de 540 méga-watt (MW) en 2018, et de 790 MW (option basse) à 1040 MW (option haute) en 2023 (340 MW installés au 31 décembre 2014) ;
- pour la production de chaleur à partir de biomasse : une production additionnelle de 12 millions de tonnes équivalent pétrole (Mtep) en 2018, et de 13 Mtep (bas) à 14 Mtep (haut) en 2023 (production de 10,7 Mtep au 31 décembre 2013).

Ces objectifs correspondent approximativement à une demande additionnelle de 1,6 Mtep en 2018, et de 3,0 Mtep (bas) à 4,3 Mtep (haut) en 2023¹.

En supposant une dynamisation de la gestion forestière, on estime que la ressource forestière supplémentaire couvrirait environ 40 % des besoins de biomasse additionnels liés à la PPE en 2018. Pour 2023, cette part serait de 60 % si l'option basse était retenue (3,0 Mtep) et de 40 % si l'option haute était retenue (4,3 Mtep). Les besoins restants devraient alors être couverts par d'autres types de biomasse : bois en fin de vie, déchets verts urbains, arbres hors forêt (haies, alignement des routes), résidus de culture (paille, rafle...), cultures énergétiques dédiées (taillis à courte rotation, miscanthus...), déchets des industries agro-alimentaires (mélasse, issus de silo...). Des importations pourraient également contribuer à l'atteinte des objectifs.

Dans la comptabilisation des ressources disponibles, il faut également tenir compte du développement de la bioéconomie (développement des usages matériaux) d'une part, et de l'économie circulaire d'autre part, qui devraient permettre d'augmenter le flux des ressources en biomasse utilisée par l'économie et ne provenant pas de matière vivante, via le ré-emploi, le recyclage et la valorisation des déchets.

Un des objectifs de la Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse (SNMB)², en cours d'élaboration, est précisément de quantifier les ressources additionnelles mobilisables pour tous les types de biomasse, notamment pour l'approvisionnement des installations de production d'énergie. La SNMB étudiera également l'évaluation des volumes de biomasse mobilisable aux

1 Les chiffres estimés supposent (i) que l'augmentation de la demande de chaleur concerne uniquement le collectif et l'industrie, avec un rendement de 90 %; (ii) Pour la cogénération (a) un rendement électrique de 25 % (b) un rendement thermique de 50 % (iii) un facteur de charge des centrales biomasse de 71 %. (ii) signifie que 100 MW installés demandent 0,21 Mtep de biomasse et produisent 0,105 Mtep de chaleur (déduits des besoins de chaleur initiaux).

2 Prévue dans la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Parution prévue pour début 2017

horizons définis, en tenant compte des critères économiques, techniques, environnementaux et sociaux. Elle proposera des mesures concrètes pour atteindre les objectifs fixés par la politique énergétique en tenant compte de l'articulation entre l'ensemble des usages potentiels des ressources concernées.

- La mise en œuvre de la réglementation européenne relative aux importations de bois

Le règlement bois de l'Union Européenne (RBUE) est mis en œuvre en France depuis le 3 mars 2013 ; des contrôles sur les entreprises importatrices sont réalisés depuis fin 2014. Ils permettent de lutter contre la déforestation illégale dans les pays de provenance du bois importé. Le régime de sanctions applicables aux entreprises ne respectant pas le principe de diligence raisonnée pour vérifier la légalité du bois qu'ils importent a été inscrit dans la Loi d'avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAF), promulguée en octobre 2014. Plusieurs organismes – tels que Le Commerce du Bois (organisation française), Bureau Veritas, NEPCo, ou SGS – ont été reconnus par la Commission Européenne comme organisations de contrôle au sens du RBUE et proposent un système de diligence raisonnée permettant aux entreprises de se mettre en conformité avec les exigences du Règlement.

De plus, la France se prépare, en lien avec les autorités douanières, à la mise en œuvre de la politique FLEGT (Forest Law Enforcement, Governance and Trade) : cela impliquera, à partir du 15 novembre 2016, une vérification par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt des importations de bois et produits dérivés du bois en provenance d'Indonésie, qui devront s'accompagner d'une autorisation FLEGT délivrée par les autorités indonésiennes. Si cette autorisation est validée par le MAAF et si la marchandise importée est conforme à cette autorisation, le service des Douanes délivrera la libre circulation de la marchandise sur le territoire européen. Le régime FLEGT constitue une procédure simplifiée par rapport au régime RBUE, car il s'appuie sur une présomption de légalité du bois et des dérivés du bois issus de l'Indonésie, seul pays, à ce jour, bénéficiant de ce régime (acte délégué de l'Union européenne du 9 juin 2016).

- Pilotage de la filière

Le Contrat Stratégique de Filière a fait le constat d'un manque de connaissances partagées au niveau économique et géographique dans la filière et de la nécessité de s'appuyer sur des outils numériques pour développer son activité.

Plusieurs projets de diverses natures sont donc en cours de déploiement pour répondre à ces enjeux. Il s'agit notamment :

- d'un outil national de veille économique de la filière, permettant le suivi de l'activité annuelle de chaque secteur de transformation du bois. La mise en œuvre de cotations du bois (tel qu'il en existe en agriculture) viendra en complément de cet outil. L'ensemble devrait orienter les investissements des entreprises et faciliter l'articulation entre les différents maillons économiques de la filière ;
- d'une cartographie nationale des dessertes forestières, intégrée dans un outil GPS. Cela permettra d'améliorer de manière conséquente la performance logistique de la filière ;
- d'une plateforme numérique d'échange de données permettant de suivre les informations relatives à une transaction de bois (provenance, volume, qualité) afin d'optimiser le travail de chaque intervenant (propriétaire, exploitant, transporteur, transformateur) ;
- d'un site internet permettant de faciliter les rencontres entre propriétaires, gestionnaires et transformateurs, en vue de fluidifier les échanges de bois mais aussi les transactions sur des parcelles forestières. Cet outil a pour objectif de toucher un maximum de propriétaires privés, nombre d'entre eux étant actuellement peu impliqués dans la gestion de leur patrimoine forestier.

Le pilotage de la filière passe également par le renforcement des relations entre les différents acteurs de la filière, notamment entre les propriétaires forestiers vendeurs de bois et les exploitants et transformateurs acheteurs de bois. Dans ce but, les acteurs sont encouragés à développer la contractualisation dans leurs relations commerciales, afin de sécuriser les approvisionnements des industries transformatrices.

- Recherche, développement et innovation dans la filière forêt-bois

En 2016 a été élaboré le Plan Recherche et Innovation 2025 pour la filière forêt-bois qui définit des orientations stratégiques et formule des propositions techniques, qui sont structurées en trois objectifs principaux :

- accroître les performances du secteur par des approches systèmes ;
- développer les usages du bois et les nouveaux usages du bois dans une perspective bio-économique ;
- adapter la forêt et préparer les ressources forestières du futur.

Le Plan se concentre également sur les modalités de financement de la recherche et développement dans le secteur forêt-bois, qui souffre d'un éparpillement des sources financières.

La recherche sur l'aval de la filière est notamment portée par l'institut technique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement (FCBA), établissement sous tutelle de l'État qui a renouvelé son contrat d'objectifs et de performance pour la période 2016-2020. Les objectifs principaux listés dans ce contrat sont :

- la valorisation des ressources nationales en améliorant la compétitivité des entreprises,
- la promotion de l'habitat durable,
- le renforcement du numérique au sein de la filière forêt-bois-ameublement,
- l'amélioration de la productivité de la forêt et l'augmentation de la récolte de bois dans un contexte de changement climatique,
- la satisfaction des attentes des usagers pour mieux valoriser les produits à base de bois.

Ces deux documents majeurs pourront à l'avenir réorienter les priorités d'actions de la filière pour obtenir des gains de compétitivité.

3. Les déterminants des marchés des produits forestiers

Les facteurs ayant une influence substantielle sur les marchés des produits forestiers sont de deux ordres : il peut s'agir de facteurs agissant sur le long terme ou de facteurs conjoncturels ayant un effet sur les marchés à court terme. Six déterminants sont mis en évidence ci-dessous.

3.1. Déterminants de long terme

- Conscience environnementale des consommateurs

La prise en compte du critère environnemental dans les choix de consommation des citoyens fait l'objet d'une tendance de fond et a des conséquences non négligeables sur les marchés des produits forestiers en France. Le marché le plus impacté est sans nul doute celui du papier et du carton : la consommation de papier journal et d'impression diminue avec les changements sociétaux (utilisation généralisée de supports numériques), et la baisse de la quantité d'emballages utilisés dans le commerce traduit un souci d'économie des ressources partagé par le consommateur et l'industrie.

Cette prise de conscience des citoyens dans leurs actes d'achat se traduit aussi par une orientation plus forte de la consommation vers des produits certifiés, garants d'un achat respectueux de certains critères environnementaux et sociaux de l'exploitation forestière.

Cependant, dans l'évolution de la demande, il ne faut pas sous-estimer une part d'affectif chez le consommateur qui appréhende mal le lien entre le produit bois (écomatériau, source d'énergie renouvelable...), jouissant d'une image plutôt positive, et la forêt ou l'arbre dont il est issu. Son prélèvement est ainsi trop souvent associé aux images de déforestation, à tort lorsqu'il s'agit de l'exploitation forestière sur le territoire français.

- Changement climatique

La forêt française, comme l'ensemble des écosystèmes, est susceptible de subir à moyen et long termes les effets du changement climatique. Cela se traduirait notamment par des maladies des arbres et des incendies de forêt qui peuvent avoir un impact sur la quantité et sur la qualité du bois récolté. Afin de faire face à ces événements potentiels futurs, il est nécessaire, d'une part, de continuer à suivre l'évolution de ces maladies et de traiter les arbres atteints, et d'autre part, d'adapter dès à présent les peuplements forestiers au climat de demain, ce qui pourrait impliquer à long terme une évolution de la répartition du bois récolté par essence.

3.2. Déterminants de court terme

- Marché du logement et de la construction

La morosité du marché du logement et de la construction en France constatée ces dernières années a eu des conséquences importantes sur le marché du bois en France, notamment en ce qui concerne la consommation de sciages, qui a fortement diminué du fait d'une chute des importations mais aussi de la production.

La reprise du secteur de la construction constatée fin 2015 et début 2016 pourrait relancer progressivement le marché des sciages bruts et des produits techniques, en tirant la consommation vers le haut, ainsi que l'activité des fabricants de charpentes, de menuiseries et des entreprises de construction.

De plus, la hausse des transactions immobilières, provoquée notamment par les taux d'intérêts bas, permettrait de dynamiser les marchés de l'ameublement et de l'aménagement intérieur, y compris en bois.

- Conditions météorologiques et événements ponctuels

Les événements météorologiques et climatiques ont un impact sur la gestion de la forêt, les possibilités d'exploitation du bois et les travaux de sylviculture. Cela entraîne des conséquences sur l'ensemble de la filière via la disponibilité du bois brut, son prix et la nécessité de recourir à l'importation pour satisfaire la demande ou à l'exportation pour écouler la production. Ainsi, certaines conditions climatiques peuvent rendre peu praticables les sols et de ce fait restreindre les possibilités d'exploitation forestière, créant un manque de disponibilité immédiate du bois pour les industries en aval.

Les températures ont également une influence sur la demande en bois-énergie, matériau qui sert souvent pour le chauffage d'appoint. Ainsi, pendant les hivers 2015 et 2016, les températures douces ont provoqué une diminution de la demande en bois-énergie, impactant par conséquent le niveau de stock de bois et les prix.

Au-delà de ces événements saisonniers, l'influence de certains phénomènes climatiques peut s'étendre sur de plus longues périodes. Il peut s'agir de catastrophes naturelles comme les tempêtes. La France a été touchée par ces phénomènes en 1999 et 2009 qui ont laissé des traces durables sur les forêts et la filière bois, notamment du fait des chablis accumulés lors des tempêtes et de la nécessité de reconstituer les forêts sinistrées.

- Influence de la demande de bois émanant de la Chine sur le marché national

Depuis plusieurs années, la demande adressée par la Chine en bois brut, destiné à être transformé dans les sites de transformation chinois, influence de manière grandissante le marché du bois national. Ainsi, les exportations de grumes de feuillus tempérés et de résineux à destination de la Chine se sont établies en 2013 à 485 000 mètres cubes (dont 320 000 mètres cubes de résineux et 165 000 mètres cubes de feuillus), ce qui représentait 18 % des exportations totales. Ce chiffre peut cependant être sous-estimé, car il faut y ajouter la quantité de bois qui transite par d'autres pays européens, comme la Belgique, et qu'il est aujourd'hui difficile d'estimer. Depuis 2013, ce volume a diminué, légèrement en 2014 et plus franchement en 2015, pour atteindre 340 000 mètres cubes (avec cependant une proportion inverse selon les essences : 140 000 mètres cubes de résineux et 200 000 mètres cubes de feuillus). Les premiers chiffres pour 2016 montrent une hausse des exportations des grumes de résineux et une baisse pour les feuillus.

Cette tendance récente à la baisse pourrait s'accompagner d'une hausse des exportations de sciages, les industriels chinois préférant importer des produits semi-transformés, plus facile à transporter et à stocker et qu'ils peuvent toutefois valoriser.

- Transition énergétique

La prise de conscience d'une modification de l'utilisation des énergies fossiles a été retranscrite dans les politiques énergétiques européenne et française qui incitent à une augmentation substantielle dans les années à venir du recours aux énergies renouvelables. Cette montée en puissance qui devra être relativement rapide portera assez largement sur l'utilisation du bois-énergie, ressource en place et nécessitant peu d'investissements majeurs pour être exploitée (contrairement aux énergies éoliennes et solaires).

Ces modifications, nécessaires dans le cadre de l'atténuation du changement climatique, ont des conséquences majeures sur les marchés du bois à savoir une augmentation de la demande en bois-énergie et donc des prix des produits correspondants (bûches, bûchettes, pellets...). Cela a des répercussions indéniables sur les industries qui utilisent les mêmes qualités de bois, comme celles de la pâte à papier ou du panneau, qui doivent faire face à une concurrence nouvelle et accrue dans l'acquisition de leur matière première.

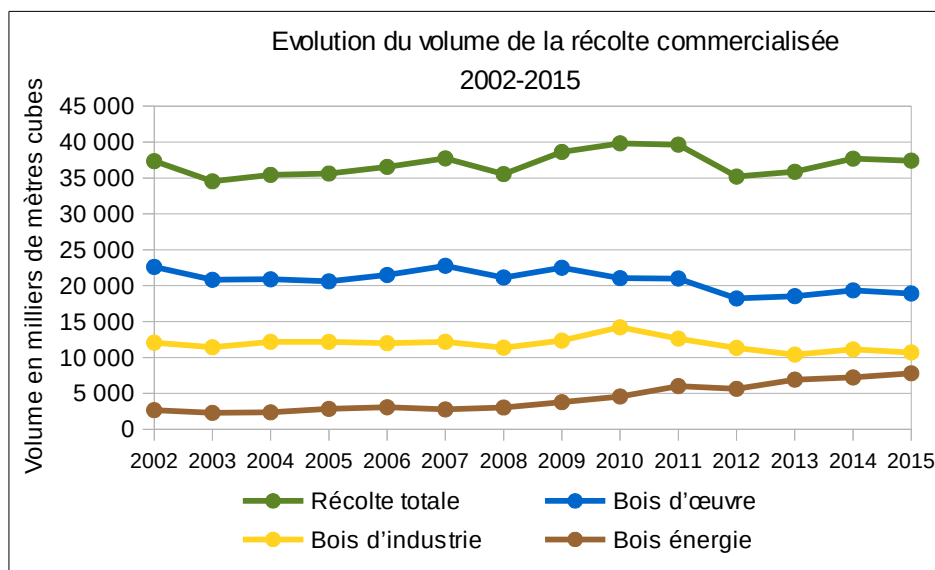
Les tensions constatées ces dernières années sur le sujet ont semblé s'apaiser en 2015, notamment du fait de la baisse de la consommation de bois-énergie (du fait des températures hivernales plus douces) et des diminutions de prix qui ont suivi.

4. Evolution des marchés des produits forestiers

A. Matière première bois

- Volume de la récolte

En 2015, le volume total de la récolte de bois commercialisé s'est élevé à 37,4 millions de mètres cubes de bois ronds sur écorce, chiffre en baisse de -1 % par rapport à 2014. Le niveau de la récolte en 2014 et 2015 est équivalent à celui constaté en 2007, juste avant la crise économique et l'épisode exceptionnel qu'a connu la France au niveau sylvicole suite à la tempête de début 2009.



Source : SSP 2016. Les chiffres pour la récolte 2015 sont provisoires.

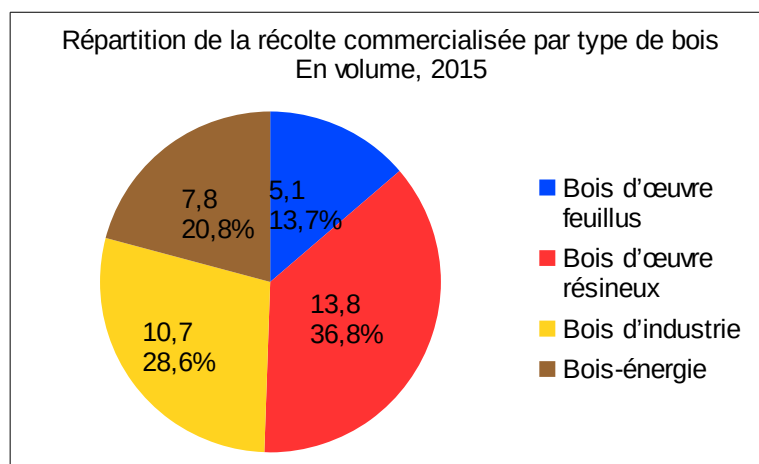
La récolte de bois d'œuvre (grumes et billons) a légèrement diminué en 2015 (18,9 millions de mètres cubes, soit -2 % par rapport à 2014). Pour les grumes de feuillus, la récolte s'élève à 5,1 millions de mètres cubes (-2 %). Les évolutions sont contrastées entre les essences : la récolte augmente de +1 % pour le chêne, diminue de -6 % pour le hêtre et de -3 % pour le peuplier. Le chiffre pour la récolte de bois d'œuvre résineux atteint un volume de 13,8 millions de mètres cubes, également en diminution de -2 % par rapport à 2014. Les évolutions de la récolte pour les essences résineuses sont de -3 % pour le sapin-épicéa, -2 % pour le douglas, +2 % pour le pin maritime et +5 % pour le pin sylvestre.

La récolte de bois d'industrie commercialisé diminue de -4 % en 2015 après une année exceptionnelle de hausse en 2014. Le volume récolté atteint ainsi 10,7 millions de mètres cubes. La récolte de bois de trituration de feuillus est stable tandis que le volume de bois de trituration de résineux diminue de -6 %.

Enfin, la récolte de bois-énergie continue à augmenter progressivement, avec un rythme ralenti en 2014 (+4 %) et en 2015 (+8 %). Elle atteint 7,8 millions de mètres cubes. La production de plaquettes forestières continue à croître fortement (+26 %).

Depuis 2010, un mouvement tendanciel de changement de destination d'utilisation du bois était observé en faveur du bois-énergie. Les deux évolutions concomitantes constatées en 2014 et 2015 (stabilisation de la récolte de bois d'industrie et ralentissement de la hausse de la récolte de bois-énergie) esquissent peut-être une recherche d'équilibre entre ces deux activités économiques qui utilisent le même type de produits forestiers.

Les essences résineuses dominent largement la récolte de bois d'œuvre (73 % du total) et de bois de trituration (57 % du total) alors qu'elles ne couvrent que 29 % de la surface forestière française, ces pourcentages étant à peu près stables depuis une décennie.



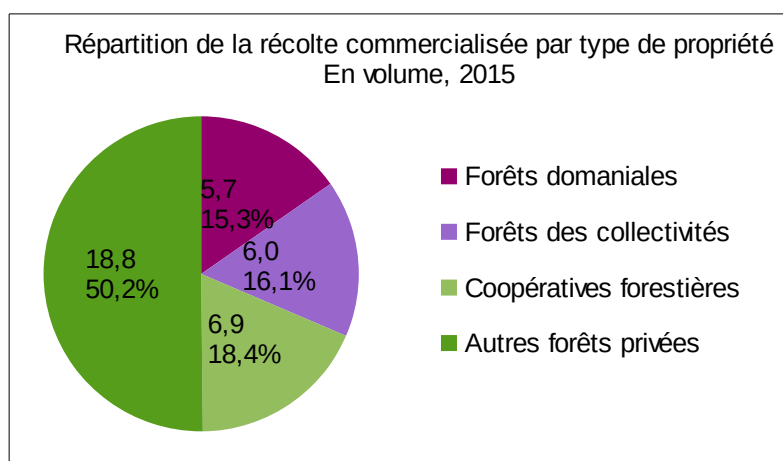
Source : SSP 2016

Durant l'année 2015, 11,8 Mm³ de bois (en équivalent bois sur pied, EBSP) ont été récoltés en forêts publiques et commercialisés, chiffre en baisse de -6,5 % par rapport à l'année 2014. La conjoncture dégradée en 2015 dans les secteurs du bois-construction et du bois-énergie ont en effet eu des répercussions sur l'activité de l'Office National des Forêts (ONF – établissement public gestionnaire des forêts publiques), car le volume des invendus (bois récolté mais n'ayant pas trouvé preneur) s'est élevé à 1,5 Mm³ fin 2015.

Ce volume total est réparti entre la récolte réalisée dans les forêts appartenant à l'État (dites « forêts domaniales »), qui s'élève à 5,7 Mm³ (-7 % par rapport à 2014), et la récolte effectuée dans les forêts appartenant aux collectivités françaises, représentant 6 Mm³ en 2015 (-6 % par rapport à 2014).

La forêt publique contribue donc à hauteur de 32 % à la récolte totale commercialisée (soit deux points en-dessous du chiffre 2014), bien qu'elle ne recouvre que 24 % de la surface forestière totale. Ceci reflète le fait que les propriétaires de forêts privées, qui mobilisent par ailleurs du bois non commercialisé dans une quantité difficile à estimer, ont des difficultés à s'insérer dans l'économie de la filière forêt-bois.

Cependant, l'agrégation des propriétaires en coopératives forestières permet le regroupement de l'offre de bois : en 2015, ces organisations rassemblent près de 110 000 adhérents (+4,5 % par rapport à 2014), représentant 1,8 millions d'hectares de forêt (+0,3 %). Elles ont contribué à la récolte nationale commercialisée de bois à hauteur de 18,3 %, soit 6,9 Mm³ (+4,5 %).



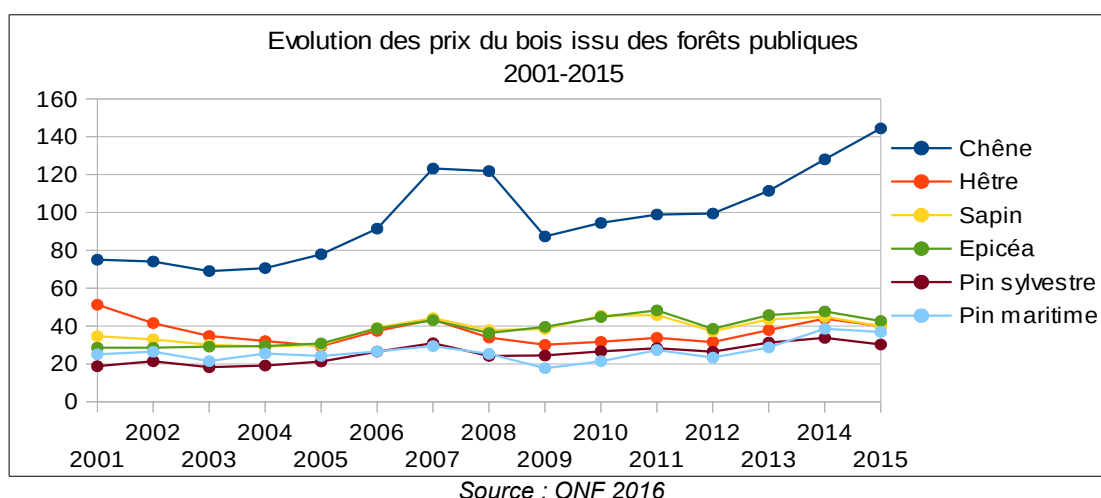
Source : ONF, UCFF et SSP 2016

- Mode de vente, prix et chiffre d'affaires

En 2015, dans les forêts publiques, 66 % des volumes ont été vendus sur pied et 34 % ont été

commercialisés façonnés et vendus bord de route ou livrés usine. Cette répartition évolue lentement en faveur des volumes vendus façonnés, qui se sont cependant maintenus en volume à 4,2 Mm³ en 2015. La vente par le biais de contrats d'approvisionnement en forêts publiques concerne en 2015 3,2 millions de mètres cubes EBSP (dont 67 % proviennent de forêts domaniales), ce qui représente 27 % du total, soit une progression de 2 points par rapport à 2014. Ces deux mouvements (hausse de la contractualisation et de la commercialisation de bois façonnés) s'inscrivent dans la stratégie globale de l'ONF.

Après deux années consécutives de hausse, des baisses de prix ont été constatées en 2015, du moins en ce qui concerne le bois issu de forêts publiques. Sur les ventes d'automne, les prix ont ainsi chuté pour le hêtre (-9%), le peuplier (-11%), le sapin (-11%) et l'épicéa (-11%). De nouvelles hausses ont cependant été observées pour certains produits particuliers : il s'agit notamment du chêne (+13 % en moyenne et +12 % pour les grumes de gros diamètre) et du pin sylvestre (+12 % pour les bois de petites sections mais -10 % en moyenne).



Cette conjoncture économique moins favorable (baisse de la demande et baisse des prix) a conduit à une diminution du chiffre d'affaires bois de l'ONF de -3 % ; il s'établit à 513 millions d'euros en 2015. Du fait de l'augmentation de leur portefeuille, les coopératives forestières françaises ont connu une hausse d'activité de + 3,4 % en 2015, inférieure à celle constatée en 2014 ; leur chiffre d'affaires s'élève donc à 422 millions d'euros.

- Perspectives pour la récolte française

Depuis le début de l'année 2016, les prix pratiqués en forêts publiques ont poursuivi leur baisse quasiment généralisée – seuls le chêne de diamètre important, le peuplier et le sapin-épicéa de faible section ont enregistré une hausse. La mobilisation de bois en forêt publique a également diminué début 2016 par rapport à la même période de l'année précédente : la baisse est de -3,8 % ; elle est accentuée pour certaines essences (chêne, hêtre, pin sylvestre et maritime de faible section) alors que la récolte a légèrement augmenté pour d'autres (sapin-épicéa, pin sylvestre et maritime de diamètre important).

- Les échanges extérieurs de matière première

Le solde commercial des échanges de grumes et de bois de trituration est positif en France depuis 2009 du fait de la baisse des importations constatée suite à la crise économique mondiale. Depuis cette date, les importations restent relativement stables, à un niveau plus de 40 % inférieur à celui constaté en moyenne au début des années 2000.

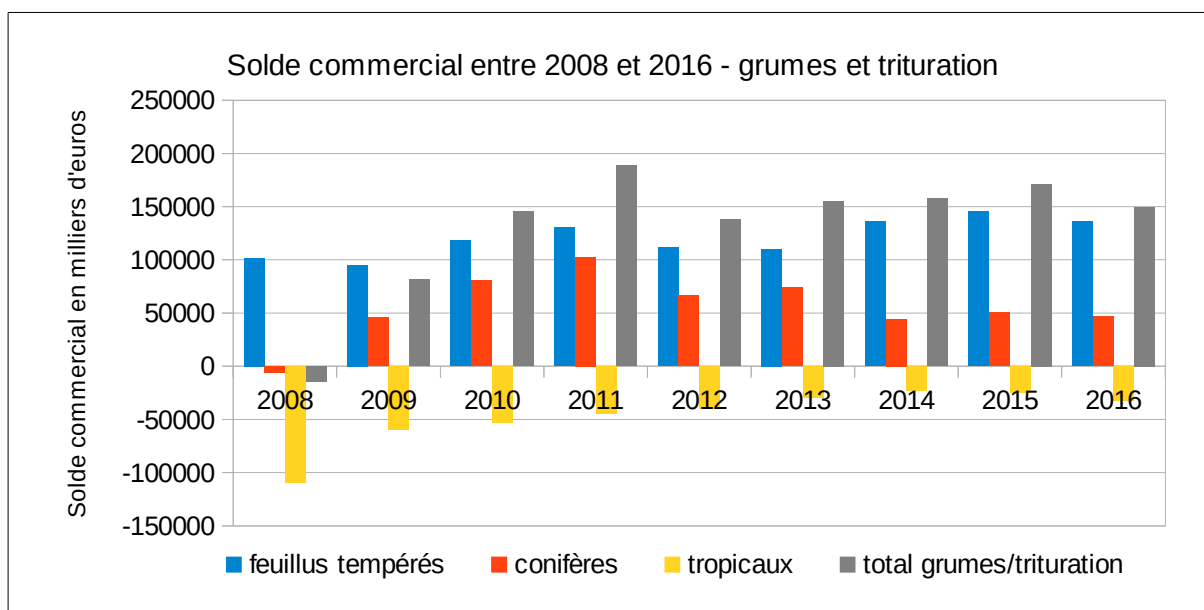
La balance commerciale s'améliore nettement en 2015 (+8,7 % en valeur par rapport à 2014) pour atteindre +171 millions d'euros (M€). Cette évolution est doublement expliquée par la baisse notable des importations (-9,1 % en valeur pour atteindre 112 M€) et par une légère augmentation

des exportations (+1 % en valeur pour atteindre 283 M€). La hausse des importations constatée en 2014 n'a donc pas perduré.

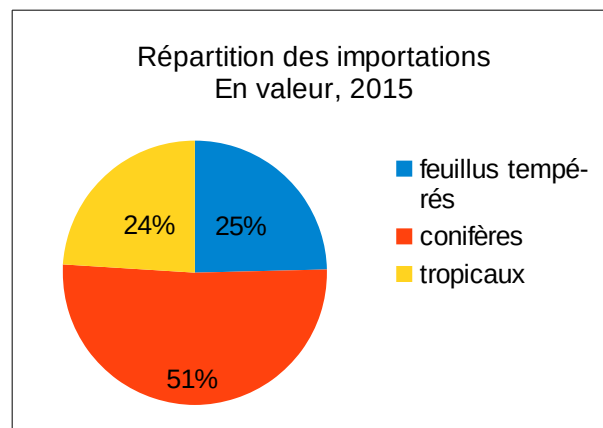
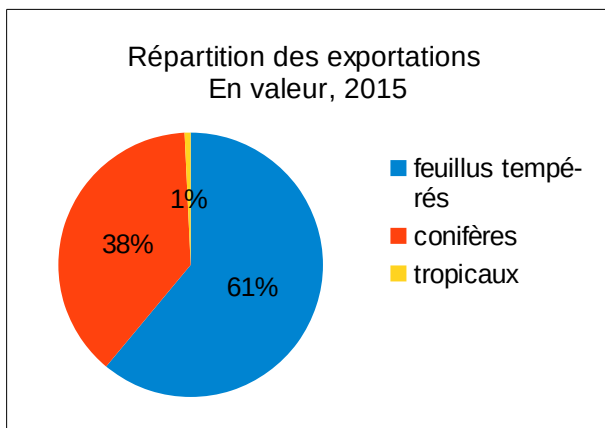
Les *feuillus tempérés* contribuent positivement à la balance commerciale globale de bois ronds. Après une forte augmentation en 2014, le solde commercial continue à progresser en 2015 pour ces essences : +6,7 % en valeur par rapport à 2014 pour atteindre +145 M€. Le secteur a vu ses exportations augmenter de +6,5 % en valeur (pour atteindre 173 M€) en parallèle d'une augmentation moindre des importations (+5,8 % pour atteindre 28 M€). Ces évolutions importantes sont cependant bien plus faibles que celles observées en 2014, durant laquelle les exportations avaient augmenté de +23 % et les importations de +20 %. Le marché évolue différemment au début de l'année 2016 : les premières estimations au vu des données relatives au premier semestre montrent une diminution en valeur des exportations de -9 % par rapport à 2015 (notamment pour le chêne et le hêtre) et une baisse encore plus tangible pour les importations. Ces tendances devront être confirmées avec les données de l'année entière, qui seront disponibles début 2017.

Après une baisse notable en 2014, l'excédent commercial apporté par les échanges de bois ronds de *conifères* augmente durant l'année 2015 de +14 % pour atteindre +50,7 millions d'euros. Il n'atteint pour autant pas le niveau constaté en 2013 (plus de +74 M€). Les exportations ont ainsi diminué (-7 % pour atteindre 108 M€) de même que les importations (-20 % pour atteindre 57 M€), ce qui compense quasiment la hausse brutale des importations observée en 2014. Le début de l'année 2016 amorce une légère diminution du solde commercial, avec une diminution des exportations et des importations (tendance dans la continuité de 2015).

En 2015, et pour la première fois depuis 10 ans, le déficit créé par les échanges de bois ronds *tropicaux* a légèrement augmenté : il s'établit en 2015 à -24,7 M€. Les importations ont ainsi augmenté de +7,3 %, les exportations étant négligeables. Cette évolution pourrait perdurer en 2016, durant laquelle le déficit pourrait dépasser le niveau observé en 2013. Les chiffres qui seront constatés pendant les prochaines années pourront déterminer si les importations de bois tropical repartent durablement à la hausse ou si elles se stabiliseront à un palier après de nombreuses années de baisse, expliquée par diverses raisons (stratégie de valorisation locales des ressources forestières par les pays d'Amérique du Sud, d'Asie ou d'Afrique, pressions exercées par les ONG contre une utilisation abusive du bois tropical, concurrence des matériaux de substitution et des bois tempérés européens, mise en œuvre du RBUE).



Source : Douanes 2016. Les chiffres pour l'année 2016 sont des estimations.



Source : Douanes 2016

L'Union Européenne reste le premier client de la France pour le bois rond (notamment grâce à la demande de la Belgique, l'Italie, l'Allemagne et l'Espagne) et absorbe 74 % des exportations, toutes essences confondues. Pour le bois rond de conifères, ce pourcentage s'élève à 86 % et pour les feuillus, il n'est que de 66 %. La Chine monte en puissance ces dernières années mais la situation semble se stabiliser : elle a reçu en 2015 19 % des exportations de bois ronds contre 21 % en 2014.

B. Bois énergie et politiques de promotion

Bois-énergie : production et échanges

Le bois-énergie est produit sous diverses formes en France. Les volumes directement prélevés en forêt pour la consommation des particuliers et non commercialisés ainsi que les volumes de bois recyclés destinés à une utilisation énergétique sont difficiles à estimer annuellement. Les produits connexes de scieries (sciures, plaquettes et écorces) utilisés pour la production d'énergie ont représenté près de 1,2 millions de m³ en 2015, soit une baisse importante par rapport à 2014 (-26 %).

Une partie des sciures est utilisée pour la fabrication de produits agglomérés : la production a représenté plus d'un million de tonnes en 2015, la quasi-totalité étant constituée de granulés.

En 2015, les importations de produits agglomérés se sont élevées à 47 M€ (+5 % par rapport à 2014), dont 77 % de granulés de bois qui représentent un volume de 156 millions de tonnes. Les exportations ont fortement augmenté en 2015 pour atteindre 42 M€ (+37 %), dont 83 % de granulés (soit 587 millions de tonnes). Le secteur est donc légèrement déficitaire et ceci est dû en quasi-totalité aux briquettes et autres agglomérés : en effet, les granulés de bois ont engendré un déficit commercial négligeable (-0,8 M€) en 2015 alors qu'il était de -11 M€ en 2014.

Les importations proviennent notamment d'Allemagne (51 % pour les granulés, 13 % pour les briquettes et autres agglomérés), d'Espagne (28 % des briquettes et autres agglomérés) et de Belgique (33 % des granulés et 45 % des briquettes et autres agglomérés ; l'origine réelle des produits étant difficile à connaître du fait de la situation d'intermédiaire de la Belgique dans de nombreuses transactions). Les exportations française sont majoritairement à destination de l'Italie (73 % des granulés et 59 % des briquettes et autres agglomérés), de l'Allemagne (respectivement 7 % et 12 %), de la Suisse (11 % et 1 %) et de l'Espagne (1 % et 7 %).

Les premières estimations pour 2016 laissent apparaître une nouvelle augmentation des exportations de granulés et une baisse pour les briquettes et autres agglomérés, ainsi qu'une hausse des importations pour les deux types de produits, ce qui engendrerait une nette dégradation de la balance commerciale pour l'ensemble des produits bois-énergie agglomérés – preuve du dynamisme d'un secteur jeune qui varie très rapidement.

Politique de promotion de l'énergie produite à partir de bois

Malgré les températures hivernales très douces constatées en 2015, la production primaire d'énergie renouvelable à partir de bois a légèrement augmenté en 2014 : avec une hausse de +5,5 %, elle atteint ainsi 9,2 millions de tonnes équivalent pétrole (Mtep). Cela représente 39 % de la production primaire d'énergie renouvelable et 57 % de la production primaire d'énergie renouvelable thermique. Du fait de l'essor des pompes à chaleur et des biocarburants, ces pourcentages sont en nette baisse depuis une dizaine d'années. Cette énergie est consommée à 95 % sous forme de chaleur et à 5 % sous forme d'électricité.

- Production de chaleur à partir de bois

En 2015, près de 8,7 Mtep ont été produites à partir de bois et consommées sous forme de chaleur (+4,8 % par rapport à 2014).

Les aides publiques visant à encourager l'utilisation du bois-énergie pour la production de chaleur en France se concentrent sur les acteurs industriels et sur le secteur du collectif/tertiaire. Cette politique de promotion du bois-énergie et des énergies renouvelables en général s'est traduite notamment par la création d'un Fond Chaleur Biomasse en 2009. Ce dispositif, qui consiste en des aides à l'investissement dans des installations de chaleur renouvelable, est fortement orienté vers la contribution du bois dans l'augmentation de la part des énergies renouvelables mais il concerne également l'énergie solaire et la géothermie. Le bois a ainsi représenté 37 % des installations

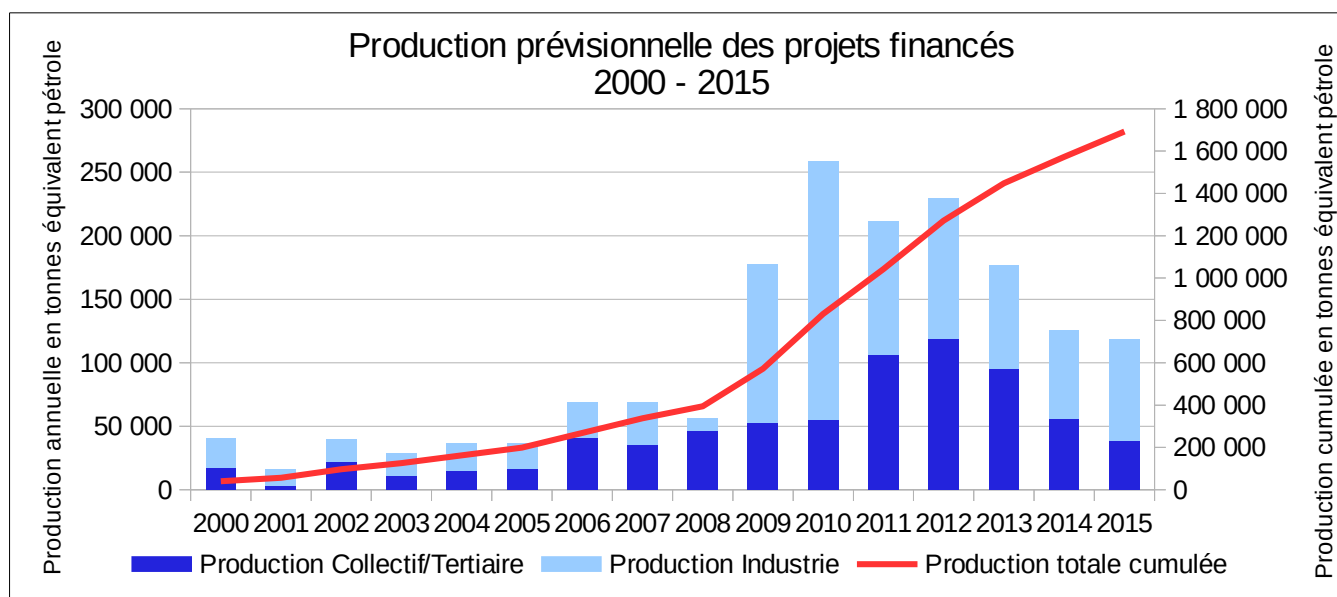
financées en 2015 et 48 % de l'énergie produite par ces installations. Les crédits utilisés par ce Fonds en 2015 ont représenté plus de 200 M€. Sa capacité va progressivement augmenter pour atteindre à partir de 2017 un montant annuel de 420 millions d'euros.

Entre 2009 et 2015, ce Fonds a soutenu le développement de 769 chaufferies biomasse (de plus de 100 tep/an chacune), pour une production totale de près de 1,2 million de tep/an, correspondant à une consommation de plus de 5 millions de tonnes de biomasse. Parmi ces installations, 124 projets, produisant près de 700 000 tep/an au total et plus de 1 000 tep/an chacune, ont été sélectionnés par le biais d'appels à projets « Biomasse Chaleur Industrie Agriculture et Tertiaire » (BCIAT), qui concernent des chaufferies souvent portées par des acteurs du secteur industriel possédant la ressource sur leur site (agroalimentaire, industries du bois, papetiers...).

En complément et sur la même période, des co-financements entre l'ADEME et les Régions ont soutenu financièrement plus de 1 500 installations de production de chaleur à partir de biomasse.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la capacité de production financée par l'ensemble de ces programmes depuis 2000. La montée en puissance des investissements est nette depuis le lancement du Fonds Chaleur mais un net ralentissement est observé depuis 3 ans. Les projets dans l'industrie et les projets dans les secteurs collectifs et tertiaires représentent respectivement 32 % et 68 % de la production subventionnée en 2015, les investissements réalisés par les industries et aidés ayant fortement diminué par rapport à 2014.

Ces chiffres correspondent aux productions prévisionnelles étant donné qu'il y a un délai d'environ 2 ans entre l'octroi d'un financement et la mise en fonctionnement effective de l'installation de chauffage, et que certains projets sont abandonnés en cours de route. La production prévisionnelle financée annuellement se lit sur l'échelle de gauche, et la production cumulée depuis le début des programmes de financement s'inscrit sur l'échelle de droite.



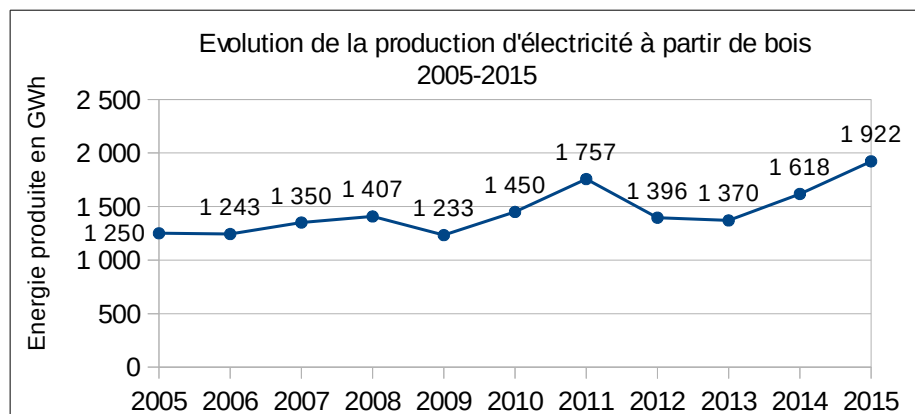
Source : ADEME 2016

- Production d'électricité à partir de bois

Le bois a permis de produire, en 2015, 1 922 giga watt-heure (GWh) d'énergie électrique, chiffre en hausse de +19 % par rapport à 2014. Cette énergie est produite dans 36 sites représentant une puissance de 365 MW. Cette production devrait continuer à augmenter pendant les années à venir : en effet, 5 sites sont actuellement en construction, pour une puissance de 216 MW.

Le développement à grande échelle de production d'électricité à partir de biomasse est facilité entre autres par les appels à projets lancés par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) qui visent à encourager en particulier les installations de cogénération (production de chaleur et d'électricité). Cinq appels à projets ont été initiés en 2003, 2006, 2009, 2010 et 2016. L'éligibilité

des projets est jugée sur des critères de puissance, de respect de l'environnement (qualité de l'approvisionnement, normes de pollution atmosphérique, efficacité énergétique) et de viabilité économique (prix de vente de l'électricité). Au vu de l'ampleur de certains projets, le lancement du programme de 2010 s'est accompagné de la mise en place de cellules régionales sur la biomasse afin de permettre un développement maîtrisé de la collecte de biomasse locale. De plus, la dernière édition laisse une part plus importante, dans ses critères d'éligibilité, aux projets de plus petite ampleur et caractérisés par une efficacité énergétique élevée.



Source : MEEM 2016. Le chiffre pour l'année 2015 est provisoire.

Cette politique a permis la montée en puissance de l'utilisation du bois-énergie et a facilité la structuration de la filière d'approvisionnement en biomasse, qu'il s'agisse de plaquettes forestières, de granulés ou de bûches. Ce phénomène est concomitant à la hausse des prix du bois-énergie d'origine sylvicole constatée entre 2011 et 2014. En 2015, les prix ont connu une période de stagnation et même une légère baisse fin 2015-début 2016. Ces évolutions présentent des disparités régionales importantes qui découlent de l'inégale répartition géographique de la surface forestière et donc de la disponibilité du bois.

Le marché en expansion du bois-énergie présente donc un défi intéressant pour la filière et s'inscrit pleinement dans les objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie. Ce développement rapide doit cependant s'accompagner d'une mobilisation de bois suffisante pour approvisionner les installations de production d'énergie à partir de biomasse forestière, sous peine de devoir importer une partie de la matière première, pourtant présente sur le territoire national et alourdissant ainsi le déficit commercial de la filière.

Afin d'anticiper ces tensions et d'y trouver une réponse, l'ADEME a mis en place en 2015 et 2016 des appels à projets intitulés « DYNAMIC Bois » (cf infra : §2) qui ont abouti à la sélection de groupes de partenaires susceptibles de dynamiser, sur un territoire donné, la récolte de bois notamment à destination énergétique. Ces projets sont financés au total à hauteur de 55 millions d'euros par le Fonds Chaleur.

C. Produits forestiers certifiés

Deux acteurs coexistent en matière de certification des produits forestiers en France : PEFC France et FSC France. La certification peut porter, d'une part, sur le mode de gestion des forêts et, d'autre part, sur la chaîne de contrôle des entreprises du secteur, qu'il s'agisse des entreprises d'exploitation forestière ou des industries du bois.

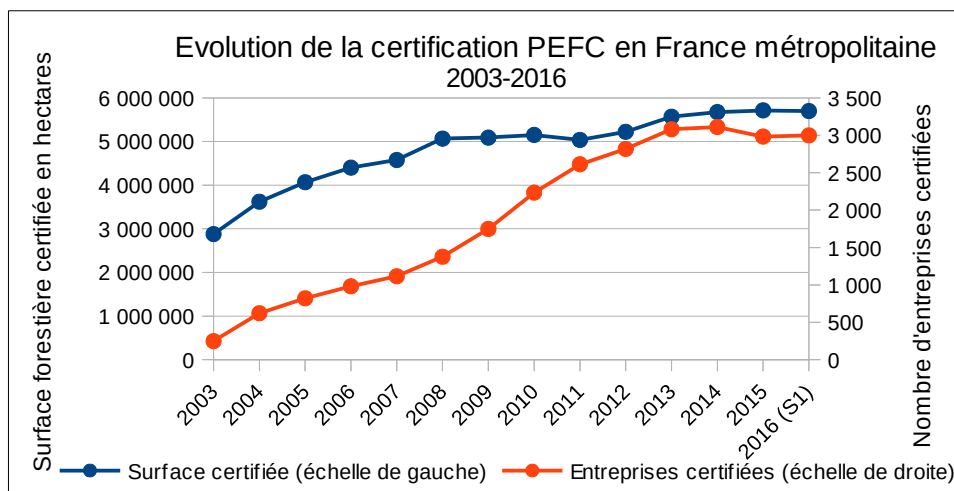
Le standard national de certification par PEFC France, système de certification prédominant en France où il est implanté depuis 1999, est établi depuis 2012. Les travaux relatifs à sa révision quinquennale ont été initiés en 2015 pour une adoption du standard révisé en 2017.

Mi-2016, PEFC France certifie les forêts de près de 66 000 propriétaires en France métropolitaine, ce qui représente 5,7 millions d'hectares de forêts (+ 3 000 propriétaires soit + 60 000 ha par rapport à 2014), soit environ 35 % de la forêt française. Il s'agit à 30 % de forêt domaniale, à 29 % de forêt des collectivités et à 41 % de forêt privée. Il faut ajouter à ce chiffre 2,4 millions d'hectares certifiés en forêt domaniale de Guyane depuis 2012.

Près de 3 000 entreprises françaises sont également certifiées PEFC. Il s'agit, à près de 90 %, d'entreprises de transformation du bois, le reste étant constitué d'entreprises d'exploitation forestière. Dans le secteur de la transformation, les activités les plus représentées sont ceux de la scierie (19 % des entreprises certifiées), de l'imprimerie (18 %), et du négoce (17 %). PEFC certifie aussi des menuisiers (7 %), des papetiers (6 %), des entreprises de production de meubles (4 %), de panneaux (3 %), d'emballages (2 %), de parquets (1 %).

En 2015, 190 entreprises ont été certifiées pour la première fois par PEFC. Cette augmentation a néanmoins été contrebalancée par un nombre important de radiations d'entreprises : 277 entreprises ont ainsi été radiées pour des raisons diverses (fermeture d'entreprises, expiration et non-renouvellement du certificat PEFC). Au total, le nombre d'entreprises certifiées a donc diminué entre 2014 et 2015.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution de la certification PEFC entre 2003 et 2016 (les données pour 2016 ont été arrêtées au 30 juin) en France. Une dynamique indéniable a été suivie depuis 2003 et elle a été plus forte encore après 2008 pour la certification des entreprises. Cependant, la tendance semble ralentir depuis 2013 et l'importance de la certification PEFC en France se stabilise autour de valeurs fixes.

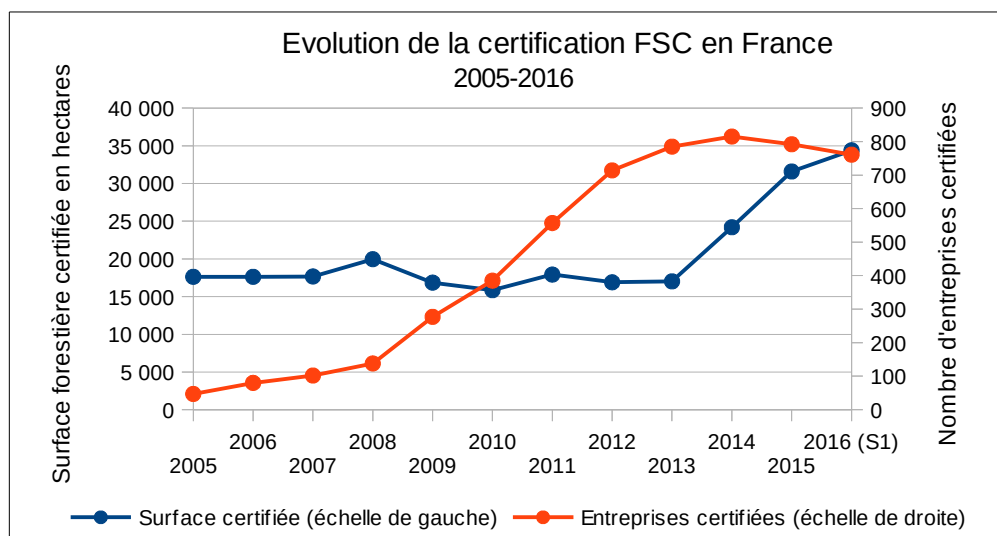


Source : PEFC France 2016

De son côté, FSC France a achevé le travail de réalisation du référentiel national de gestion forestière : ce document a été soumis à l'approbation de FSC International et sera validé fin 2016. Pour faciliter sa mise en œuvre et inciter les propriétaires et gestionnaires forestiers à s'intéresser à la certification FSC, des guides pratiques sont en cours de réalisation.

La certification FSC en France concerne en 2016 plus de 34 000 hectares (à fin avril 2016) et 760 entreprises. Elle est donc minoritaire sur le territoire français. Le graphique ci-dessous montre l'évolution des certifications attribuées par FSC France.

Le nombre d'hectares certifiés augmente de manière substantielle depuis 4 ans, du fait de la demande importante de bois certifié FSC par les industriels français. Le nombre d'entreprises certifiées a quant à lui diminué depuis 2 ans, ce qui s'explique par le regroupement de plusieurs sites industriels, notamment d'imprimeries, sous un même certificat. Cette évolution est donc conjoncturelle et cache en réalité une augmentation du nombre de sites de production certifiés.

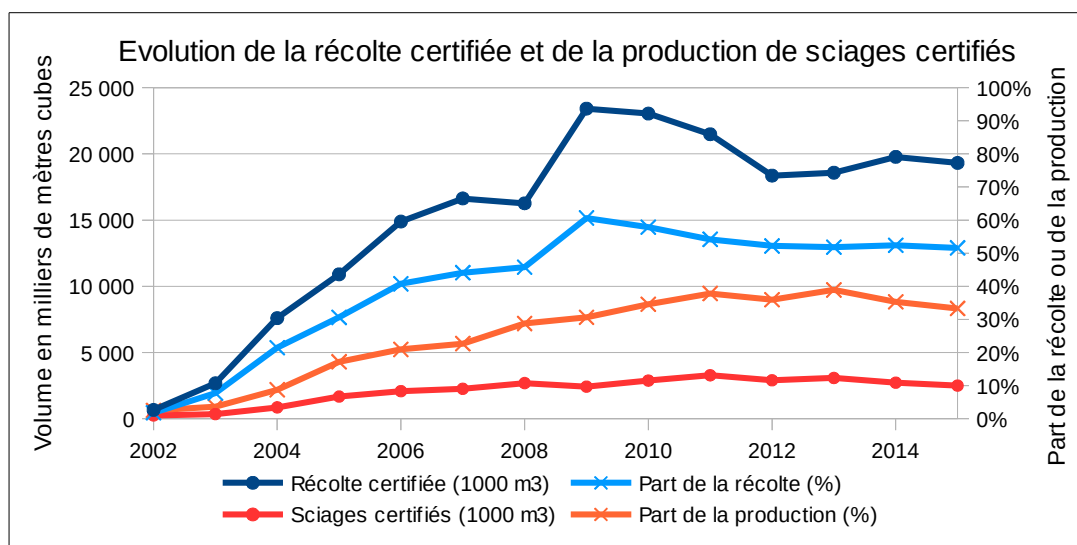


Source : FSC France 2016

Le graphique suivant présente l'évolution depuis 2002 de l'importance de la certification dans l'exploitation forestière et dans l'activité de sciage en France (les volumes sont représentés sur l'échelle de gauche et le pourcentage sur l'échelle de droite).

L'année 2015 a connu une diminution de la récolte certifiée qui s'établit à 19,3 millions de mètres cubes de bois ronds sur écorce (-2 % par rapport à 2014, alors que la récolte totale a diminué de -1 %). Ainsi, la part du bois certifié dans la récolte totale commercialisée semble se stabiliser autour d'un niveau légèrement supérieur à 50 %.

En ce qui concerne les sciages certifiés, leur volume diminue en 2015 dans une proportion bien supérieure à la diminution constatée pour la production totale de sciages (-2 % pour la production totale et -8 % pour la production certifiée). Ainsi, la part des sciages certifiés dans la production totale de sciages continue à diminuer et atteint 33,3 % pour un volume de 2,5 millions de mètres cubes. Les tendances sont cependant différentes entre les sciages de feuillus et les sciages de résineux : les sciages certifiés représentent environ 33 % de la production totale dans les deux cas, mais cette part est respectivement en hausse pour les feuillus et en baisse pour les résineux.



Source : SSP 2015. Les chiffres pour l'année 2015 sont provisoires.

Les deux organismes de certification portent leurs efforts sur la communication et l'information auprès de différents publics : les consommateurs qui reconnaissent les labels FSC et PEFC, notamment grâce à leur forte visibilité sur le papier et les emballages ; les acteurs forestiers pour les inciter à la mise en œuvre d'une gestion forestière certifiée ; les entreprises susceptibles de certifier leur chaîne de contrôle, notamment dans le secteur du bâtiment ; les acteurs de la distribution qui peuvent augmenter la mise en valeur des produits certifiés et ainsi accentuer la sensibilisation du grand public ; les acheteurs publics, comme l'État et les collectivités, qui font appel à la certification pour renforcer leur démarche responsable et durable dans la passation de marchés publics.

La certification peut procurer un avantage commercial aux exploitants et entreprises qui y adhèrent, notamment grâce aux préoccupations croissantes de développement durable des consommateurs. La demande de certification, déjà forte dans le papier et l'emballage, pourrait de ce fait se développer dans d'autres secteurs, comme celui des panneaux et de la construction. L'inconvénient de ce succès est l'apparition d'utilisations abusives des labels de certification, phénomène contre lequel PEFC France et FSC France luttent activement pour garantir à leurs adhérents un réel bénéfice.

La croissance de la certification pourrait aussi trouver une nouvelle dynamique via l'application du Règlement Bois de l'Union Européenne (RBUE). Selon la reconnaissance donnée à la certification dans le cadre de l'exigence de mettre en place un système de diligence raisonnée, la certification pourrait faciliter la conformité des entreprises certifiées avec la législation européenne, et leur donner un avantage sur le marché du bois en France. Pour faire du RBUE un levier favorable à la certification forestière, PEFC France a par exemple fait évoluer ses règles de chaîne de contrôle et édité une brochure à l'attention des entreprises certifiées pour les sensibiliser à cette nouvelle réglementation.

D. Produits transformés dérivés du bois et produits à valeur ajoutée

- Fabrication de meubles et sièges en bois

Après plusieurs années de baisse consécutives, l'activité de fabrication de meubles tous matériaux confondus (bois, métal, plastique) et destinés à la fois à un public professionnel (bureaux, armoires de bureau, meubles de magasin) et à un usage domestique (meubles et sièges d'aménagement intérieur ou extérieur) a légèrement augmenté en 2015 : les facturations des entreprises de fabrication de meubles ont progressé de +1,6 % pour atteindre 4,6 milliards d'euros.

Les meubles fabriqués en bois suivent logiquement cette tendance générale et les chiffres qui seront publiés en 2017 permettront de constater si l'augmentation de l'activité en 2015 concerne également ce marché spécifique.

Avec un solde commercial de -2,1 milliards d'euros en 2015, les meubles et les sièges en bois font partie des secteurs qui contribuent le plus au déficit commercial de la filière bois. Ce chiffre est stable par rapport à l'année 2014, du fait d'une augmentation des exportations (+9 % pour atteindre 806 millions d'euros) et d'une faible hausse des importations (+1 % pour atteindre près de 3 milliards d'euros). Les premiers chiffres de 2016 semblent montrer une nouvelle détérioration du déficit du fait d'une hausse des importations de l'ordre de +5 %.

En valeur, les exportations françaises sont à 46 % à destination de l'Union Européenne pour les sièges en bois et ce chiffre s'élève à 52 % pour les meubles en bois, notamment du fait de la demande allemande et espagnole. Le reste est, pour la majorité, destiné à la Suisse (qui absorbe 19 % des exportations de sièges et 13 % des meubles exportés) et aux États-Unis (respectivement 11 % et 12 %).

Les sièges et meubles importés en France proviennent, quant à eux, respectivement à 61 % et 75 % de l'Union Européenne (majoritairement d'Italie, de Pologne, d'Allemagne et de Roumanie) ; la Chine est également prépondérante dans ces échanges puisqu'elle fournit 25 % des sièges et 14 % des meubles importés en France (chiffres en hausse).

Ces chiffres étant exprimés en valeur, ils ne préjugent pas de la quantité qui est importée, car celle-ci peut être importante malgré une valeur faible dès lors que les sièges et meubles sont de qualité inférieure.

- Fabrication d'éléments en bois pour la construction

Le dynamisme de l'industrie de fabrication de menuiseries, de charpentes et de parquets est fortement dépendant de l'état du marché national de la construction, et son chiffre d'affaires est lié, d'une part, au nombre de mises en chantier annuel et, d'autre part, au taux de pénétration des produits en bois dans le marché de la construction. Les produits qui peuvent prendre des parts de marché à d'autres matériaux de construction (l'ossature bois) ou qui sont utilisés dans la réhabilitation de bâtiments (fenêtres) souffrent moins de cette soumission au marché de la construction.

La crise de la construction française qui a touché la France durant plusieurs années, y compris début 2015, a eu des conséquences négatives sur le secteur des parquets, menuiseries et charpentes : après des baisses de -4 % en 2013 et de -2 % en 2014, le chiffre d'affaires a de nouveau diminué de -2 % en 2015 pour s'établir en dessous des 2,6 milliards d'euros. La relative embellie constatée sur le marché de la construction fin 2015 et début 2016 pourrait commencer à avoir un impact sur ce chiffre en 2016, avec une éventuelle stabilisation du chiffre d'affaires du secteur.

Le secteur a cumulé un déficit commercial de -352 millions d'euros en 2015, chiffre stable par rapport à 2014 après une amélioration de la situation de près de 3 % en 2014 par rapport à 2013. Les importations ont légèrement augmenté (+1 % pour atteindre 443 millions d'euros) après

plusieurs années de baisse, de même que les exportations (+3 % pour atteindre 91 millions d'euros). Les premières estimations pour 2016 montrent une nouvelle hausse des importations – ce qui semble cohérent avec l'embellie du secteur de la construction, dont la demande croissante serait dans un premier temps satisfaite par des produits étrangers – et une hausse équivalente des exportations, notamment grâce à la demande étrangère pour les panneaux pour parquets.

En valeur, les importations proviennent à 84 % de l'Union Européenne. Les pays de provenance sont notamment l'Allemagne (17 %), la Pologne (10 %), l'Italie (10 %), l'Autriche (9 %) et le Danemark (13 %). Le reste est importé majoritairement depuis la Chine (6 %), l'Indonésie (2 %) et la Malaisie (2 %).

Les exportations françaises sont à destination de l'Union Européenne à 48 % seulement, le reste étant destiné à la Suisse (25 %), à l'Afrique sub-saharienne (6 %) ou encore aux États-Unis (4 %).

- Emballages en bois (hors emballages en papier-carton)

L'activité réalisée par les entreprises de fabrication d'emballages en bois stagne après trois années consécutives de hausse : les facturations totales opérées dans le secteur atteignent donc près de 2 milliards d'euros.

Le marché de l'emballage en bois est divisé en quatre débouchés principaux, dont la répartition en chiffre d'affaires était la suivante en 2014 : la production de palettes et de caisses-palettes constitue la part de marché la plus importante (37 %), suivie par les ouvrages de tonnellerie (33 %), les emballages pour le transport industriel (19 %) et les emballages légers pour les produits alimentaires (11 %). En 2014, les ouvrages de tonnellerie ont donc légèrement augmenté leur part au détriment des emballages alimentaires et pour le transport industriel.

Le *secteur des palettes et caisses-palettes* a atteint un chiffre d'affaires de 700 M€ en 2014 (+1 % par rapport à 2013). Les fabricants français de palettes, qui sont le deuxième plus gros producteur européen, mettent sur le marché environ 25 % des palettes vendues, qui sont donc des produits neufs. Le reste provient de palettes qui, après avoir été récupérées puis triées pour vérifier leur état, sont réutilisées après une réparation éventuelle. Ces acteurs sont répartis sur le territoire national, les fabricants étant plutôt localisés dans les régions forestières et les reconditionneurs dans les zones à forte activité économique. Le marché est encore relativement atomisé en entreprises de moyenne ou petite taille. Cependant la tendance au regroupement se confirme. Le secteur est lié à la demande en produits industriels et sa vitalité dépend donc entre autres de celle des marchés de la construction (atone en France ces dernières années mais en situation de reprise), de l'automobile (qui connaît une légère reprise) et de la grande distribution.

Ce secteur de production engendre une balance commerciale déficitaire : -76 millions d'euros en 2015 ce qui constitue une légère amélioration par rapport à 2014 après 2 ans de dégradation de la situation. Les importations ont ainsi fortement diminué (-7 % pour atteindre 145 millions d'euros) et les exportations également (-13 % ; elles sont proches de 70 millions d'euros). Les premières estimations pour l'année 2016 prévoient une augmentation du déficit, du fait d'une dynamisation des importations et d'une stagnation des exportations.

Les importations proviennent à 95 % de l'Union Européenne et en particulier de Belgique (37 %), d'Allemagne (20 %), d'Espagne (7 %) et de Pologne (6 %).

Les exportations françaises sont à destination de l'Union Européenne pour 89 % d'entre elles, notamment de l'Allemagne (19 %), de la Belgique (18 %), de l'Espagne (13 %), du Royaume-Uni (10 %).

Le *secteur des ouvrages de tonnellerie* dégage en 2015 un chiffre d'affaires de 391 millions d'euros (+10 % par rapport à 2014) pour 592 500 fûts (+8,3 %) : après deux années de stabilité, l'activité repart donc à la hausse.

Les tonneliers français bénéficient toujours de la même reconnaissance à travers le monde : l'activité export représente 64 % de leur activité en volume de production (soit 381 000 fûts) pour un chiffre d'affaires de 264 millions d'euros (68 %) en 2015. Les pays adressant une demande croissante aux fabricants français sont les États-Unis, l'Espagne et l'Italie.

Le *secteur des emballages industriels* (caisses sur mesure et caisses en bois scié, tous volumes) a connu une nouvelle baisse d'activité entre 2013 et 2014, son chiffre d'affaires ayant diminué de -3 % pour atteindre 375 M€. Les entreprises françaises d'emballage industriel en bois, qui regroupent plus de 4 000 salariés, travaillent à 90 % pour l'exportation. Les professionnels ont tendance à se regrouper et à diversifier leurs activités en amont ou en aval afin de pouvoir faire face aux réglementations contraignantes régissant les échanges internationaux. Le secteur étant tributaire des fluctuations générales de l'économie française, il pourrait repartir à la hausse en 2016.

Celui des *emballages légers* (cageots, boîtes à fromages et emballages pour fruits et légumes) a également vu son activité annuelle ralentir en 2015 (5 % pour atteindre 209 millions d'euros). La production est réalisée par plus de 50 sites de production industrielle, localisés à proximité des secteurs utilisateurs des emballages, zones maraîchères, ostréicoles, horticoles et fromagères. L'activité des entreprises de fabrication d'emballages légers est avant tout dépendante du niveau de ces productions agricoles. De plus, la tendance à l'utilisation de bacs plastiques dans la grande distribution, plus pratiques d'utilisation et réutilisables mais fabriqués dans un matériau non-renouvelable, peut expliquer en partie cette tendance à la baisse.

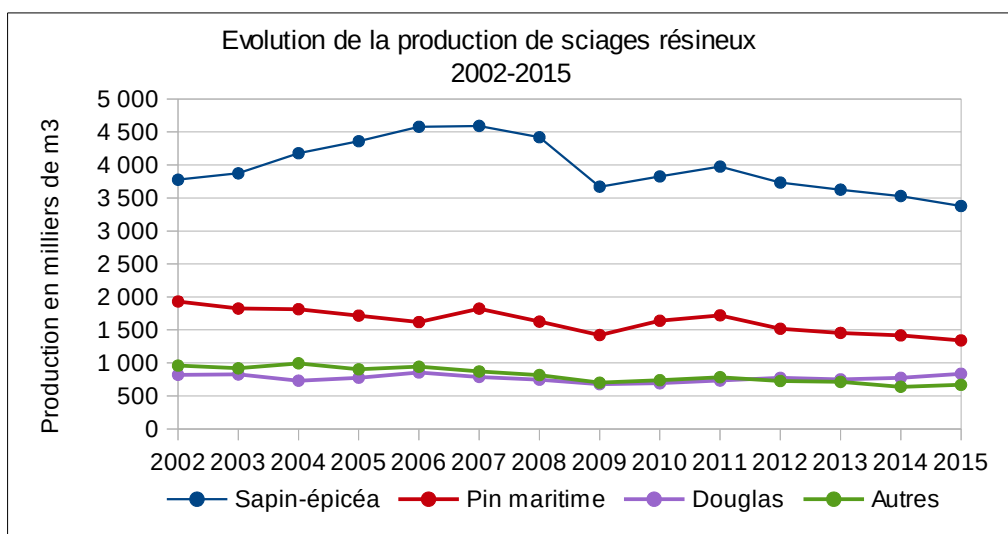
La balance commerciale pour l'ensemble de ces deux secteurs s'améliore en 2015 et atteint -13 millions d'euros. Les importations ont ainsi fortement diminué (-10 % pour tomber à 42 millions d'euros) et les exportations ont au contraire augmenté (+6 %).

En 2015, les importations provenaient à 91 % de l'Union Européenne, et en particulier d'Espagne (27 %), d'Allemagne (13 %), de Pologne (11 %) et du Portugal (10 %). Quant aux exportations françaises, elles sont à destination de l'Union Européenne pour 59 % d'entre elles (notamment Belgique 21 %, Allemagne 14 %), les autres clients les plus importants étant le Maghreb (12 %), la Suisse (10 %) et les États-Unis (9 %).

Les premiers chiffres concernant l'année 2016 montrent une tendance similaire à celle observée en 2015 : légère hausse des exportations et baisse des importations, menant potentiellement à une nouvelle amélioration du solde commercial.

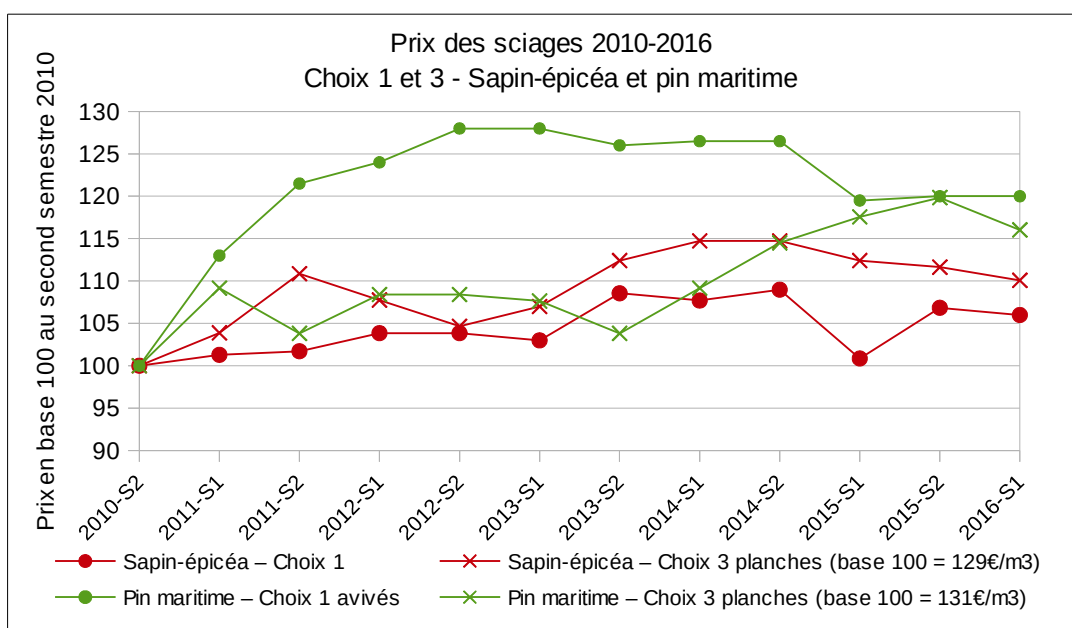
E. Sciages résineux

La production de sciages résineux a légèrement diminué au cours de l'année 2015 (-2 %) pour atteindre 6,2 millions de mètres cubes. Cette baisse s'inscrit dans une tendance initiée en 2011, année depuis laquelle la production de sciages a diminué de 1 million de mètres cubes



Source : SSP 2016. Les chiffres pour l'année 2015 sont provisoires.

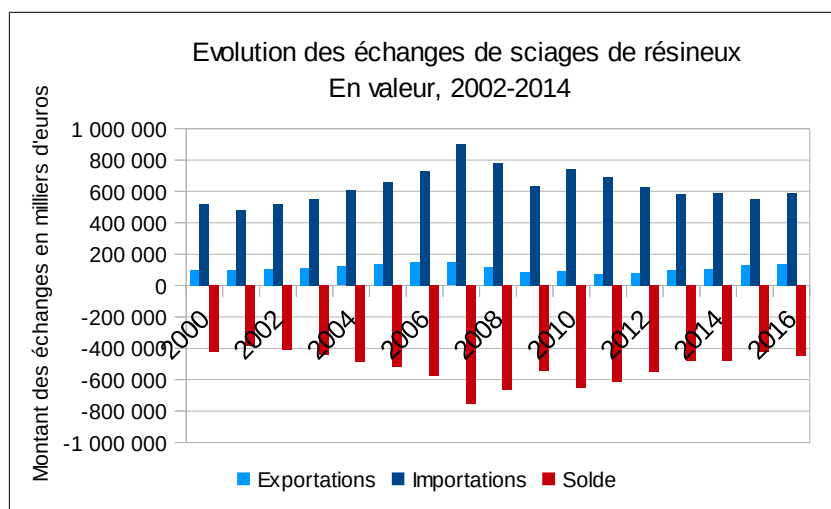
Après 2 années de légère hausse, les prix des sciages de résineux ont stagné voire diminué en 2015 et début 2016, dans la suite de la tendance observée début 2015. Cette trajectoire de prix concerne en particulier les essences et les qualités des sciages les plus produits en France, à savoir les sciages de sapin-épicéa et de pin maritime de choix 2, 3 et 4 : ces deux catégories de produits représentent à elles seules 61 % de la production de sciages résineux en 2015. Quelques exceptions notables à cette baisse généralisée des prix : les sciages de sapin-épicéa et de pin maritime de qualité supérieure se sont vendus plus cher au cours de l'année 2015, avec une tendance qui s'accroît début 2016 ; c'est le cas également des sciages de douglas de qualité inférieure.



Source : CEEB

Les importations de sciages de résineux ont fortement diminué en 2015 en valeur, atteignant ainsi 553 M€ (-6 %) soit 2,2 millions de mètres cubes (Mm³) (-3 %). Les exportations, quant à elles, affichent une forte hausse tout en restant marginales : elles augmentent de +22 % en valeur par rapport à 2014 pour atteindre 128 M€ ; l'augmentation en volume représente +19 % (soit +141 000 m³) pour atteindre 871 000 m³. La conséquence de ces tendances est une nette amélioration de la balance commerciale en valeur autour de -425 M€ et une nouvelle amélioration du déficit en volume, qui atteint -1,3 Mm³. Cette évolution, associée à la légère diminution de la production nationale, aboutit au recul de la consommation apparente de sciages résineux d'environ 350 000 mètres cubes.

Les premiers chiffres disponibles pour 2016 laissent apparaître une augmentation des exportations, dans la tendance connue en 2015, et également une augmentation des importations, pour aboutir à un déficit commercial supérieur à celui observé en 2014.



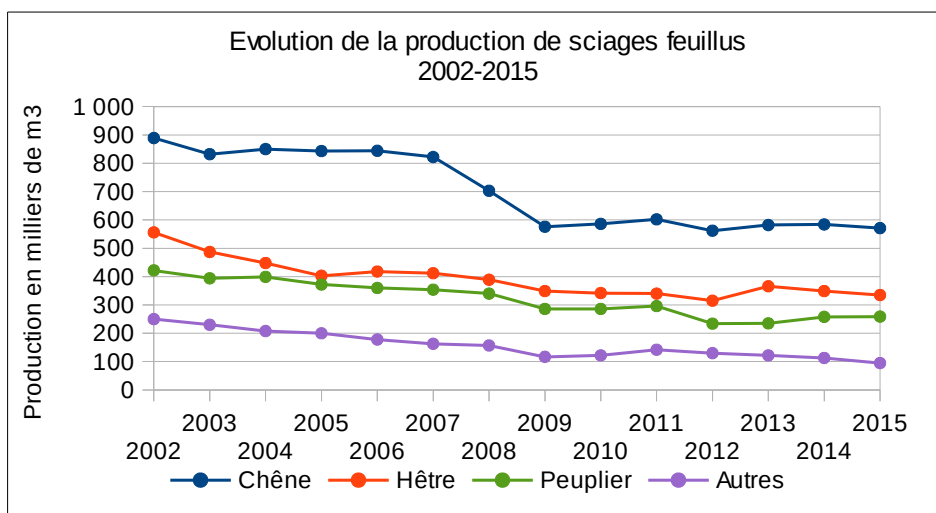
Source : Douanes françaises, 2016 (les chiffres 2016 sont des estimations)

En valeur, les importations françaises de sciages de résineux proviennent à 83 % de l'Union Européenne et plus particulièrement d'Allemagne, de Finlande et de Suède, qui fournissent respectivement 22 %, 18 % (parts en légère diminution) et 11 % (légère hausse) de la demande française. Les exportations, même faibles, sont également dirigées en grande majorité vers l'Union Européenne, à 82 % (dont l'Espagne à 31 % et la Belgique à 24 %), le reste étant réparti notamment entre l'Algérie (7 %), le Maroc (5 %) et la Suisse (4 %).

Ces divers éléments d'ordre économique – légère baisse du prix des sciages, diminution de la consommation apparente de sciages résineux, baisse du prix des connexes de scieries, morosité du marché de la construction – continuent à affecter le secteur en 2015, les scieries se trouvant ainsi dans une situation économique difficile. Avec la reprise à venir du secteur de la construction et les évolutions de la filière, notamment avec une hausse de la contractualisation du bois entre propriétaires et transformateurs, la tendance pourrait se renverser en 2016 et 2017.

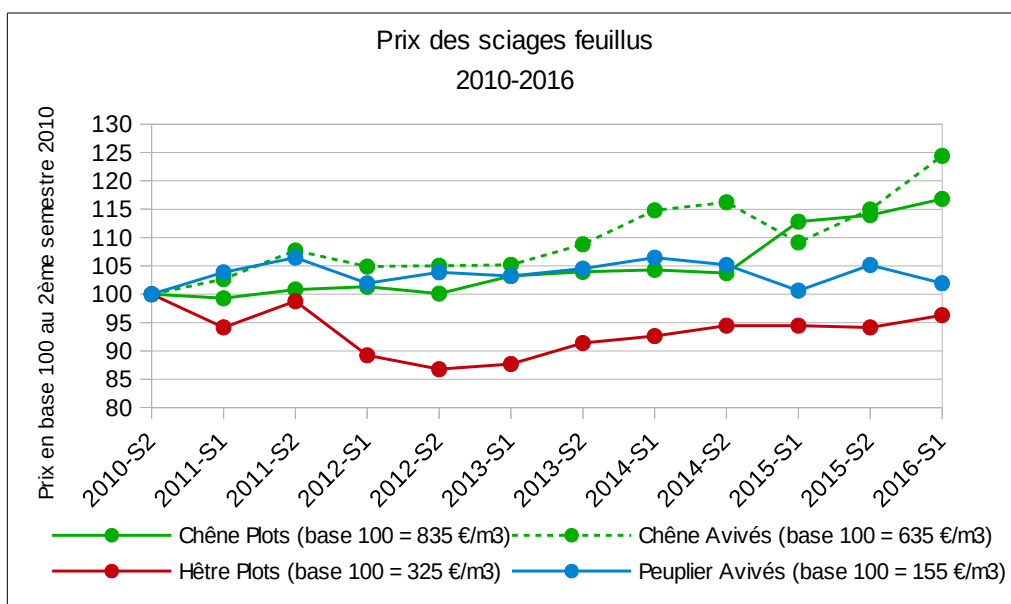
F. Sciages feuillus

La production totale de sciages feuillus s'établit en 2015 à 1,3 millions de mètres cubes, chiffre en baisse par rapport à 2014 (-3 %). Cette production est couverte à 45 % par les sciages de chêne (dont la production diminue de -2 %), à 27 % par ceux de hêtre (production en baisse de -4 %) et à 21 % par les sciages de peuplier (production stable).



Source : SSP 2015

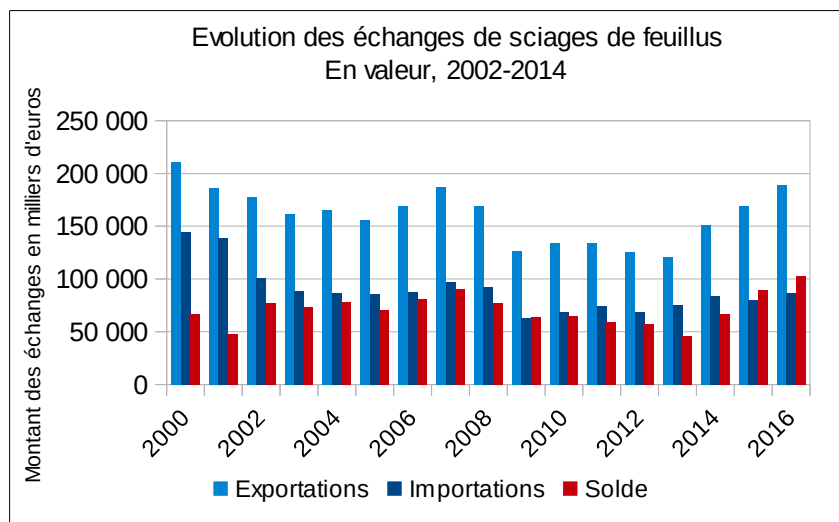
Les prix des sciages de feuillus produits en France connaissent une hausse globale depuis 3 ans et le début de l'année 2016 montre une continuité dans cette tendance. Cela est illustré par le graphique suivant qui montre l'évolution des prix pour des sciages de choix 1 pour les essences de hêtre et de chêne, ainsi que pour les sciages de peuplier et de chêne de choix 3, quatre produits représentatifs de la production française de sciages feuillus.



Source : CEEB 2015

Le marché international des sciages de feuillus est dynamique même s'il reste largement plus restreint que celui des sciages de résineux. En 2015, les exportations ont fortement augmenté en valeur (+12 % pour atteindre 169 M€) et en volume (+7 % pour atteindre 420 000 m³). Les

importations ont diminué en 2015 de -4 % en valeur (pour atteindre 80 M€) et de -9 % en volume (pour atteindre 127 000 m³), après une année de hausse en 2014. L'excédent commercial dégagé par les échanges de sciages de feuillus tempérés s'est ainsi, pour la troisième année consécutive, fortement amélioré pour atteindre 89 M€ (+32 % par rapport à 2014), soit +293 000 m³ (+16 %). Les premiers chiffres pour 2016 confirment une augmentation des exportations et montrent une reprise des importations de sciages feuillus, aboutissant à une nouvelle amélioration du solde commercial pour le secteur.



Source : Douanes françaises, 2016 (les chiffres 2016 sont des estimations)

Les exportations françaises de sciages de feuillus sont dirigées, en valeur, à 63 % vers l'Union Européenne (taux en hausse en 2015 par rapport à 2014), et plus particulièrement vers le Royaume-Uni (16 %) et l'Allemagne (11 %). En dehors de l'UE, la Chine (9 %), la Suisse (6 %), l'Algérie (3 %) et le Maroc (3 %) sont des clients importants. En ce qui concerne les importations, dont 66 % proviennent de l'UE, l'Allemagne (14 %), la Roumanie (8 %), l'Ukraine (8 %), les États-Unis (6 %) et l'Italie (6 %) sont des fournisseurs majeurs.

Contrairement à la tendance initiée en 2007, les importations de sciages de feuillus tropicaux ont augmenté assez nettement en valeur en 2015 (+14 % pour atteindre 103 M€) et également en volume (+7 % pour atteindre 158 000 m³). Les premiers chiffres concernant l'année 2016 annoncent toutefois un retour à une situation semblable à celle de l'année 2014, montrant l'aspect uniquement conjoncturel de la hausse constatée en 2015.

L'Afrique reste le premier fournisseur de la France et représente près de 45 % des importations en valeur (dont 25 % depuis le Cameroun et 9 % depuis le Congo), quand l'Amérique du Sud en fournit 27 % (notamment du fait du Brésil qui en fournit 24 %) et l'Asie du Sud-Est 12 % (forte baisse de ce taux en 2015).

La conjoncture sur le marché des sciages feuillus tempérés est donc bonne, notamment pour les scieurs français qui disposent de nombreux débouchés à l'export mais qui doivent s'adapter à la hausse des prix des grumes et la baisse des prix des connexes. La maîtrise de leur approvisionnement, grâce à la mise en œuvre de contrats avec les propriétaires forestiers, pourrait sécuriser le dynamisme de leur activité économique.

G. Panneaux dérivés du bois

- Panneaux de particules et de fibres

En 2015, l'activité de fabrication de panneaux de particules a légèrement diminué (-1 % en volume) par rapport à l'année 2014, mais la production d'OSB (Oriented Strand Board) a augmenté de +9 %. Ce sont ainsi 4 millions de m³ de panneaux de particules qui ont été produits par 12 sites industriels répartis sur le territoire national. La majeure partie consiste en des panneaux de particules bruts (à 58 %), le reste étant composé en particulier de panneaux surfacés mélaminés.

Les exportations de panneaux de particules ont également légèrement diminué en 2015 pour atteindre 388 M€ (-3 % par rapport à 2014) soit 1,7 millions de m³ (-5 %). Les importations sont quant à elles restées stables : elles représentent 235 M€ (-1 % par rapport à 2014) soit 616 000 m³ (+1 %). L'excédent commercial dégagé par le secteur s'inscrit donc en baisse tout en restant largement positif : il s'élève en 2015 à +154 M€, soit +1,1 millions de m³. Au sein de ce groupe de produits, l'OSB est un produit dégageant un déficit commercial de -29 M€ ; du fait de la faible production française de ce produit (réalisée sur un seul site d'une capacité de 400 000 m³), il représente seulement 4 % des exportations en valeur (soit 16 M€) et en volume (67 000 m³), mais 19 % des importations en valeur (soit 45 M€) et 23 % en volume (soit 144 000 m³).

Les importations de panneaux de particules proviennent en quasi-totalité de l'Union Européenne, l'Allemagne (34 %) étant le fournisseur le plus important mais aussi le client majeur des industriels français, qui exportent 32 % de leur production outre-Rhin.

Les chiffres disponibles pour le début de l'année 2016 montrent une franche augmentation des importations ainsi qu'une diminution des exportations.

L'industrie des panneaux de fibres a connu une tendance économique similaire en 2015 : la production a diminué de -6 % pour atteindre 1,1 millions de m³, baisse supportée notamment par les panneaux MDF (Medium Density Fiberboard) et HDF (High Density Fiberboard), dont la production a également chuté de -6 % pour atteindre 865 000 m³ (réalisée sur 4 sites nationaux). La production de panneaux de fibres durs est quant à elle restée stable aux alentours de 110 000 m³ (production réalisée sur 2 sites industriels). Cette évolution s'explique par une baisse de la capacité de production en MDF.

Ce pan de l'industrie du bois a également vu ses exportations augmenter à nouveau en 2015 : elles gagnent +8 % en valeur et +10 % en volume pour atteindre respectivement les chiffres de 282 M€ et 1,2 Mm³. Les importations ont connu une baisse de -6 % en valeur (326 M€) et de -7 % en volume (près de 900 000 m³). La tendance est la même pour chacun des produits de cette catégorie, sauf pour les panneaux de fibres durs, dont les exportations ont légèrement fléchi en 2015.

La balance commerciale de l'industrie des panneaux de fibres s'améliore donc nettement tout en restant déficitaire : elle atteint -44 M€ en 2015 (par rapport à -86 M€ en 2014). Ce déficit commercial est en grande partie porté par les MDF/HDF, qui représentent 43 % des exportations et 61 % des importations, alors que les panneaux de fibres durs dégagent un excédent commercial de +28 M€.

Les importations de panneaux de fibres sont européennes à 95 % et notamment allemandes (38 %) et autrichiennes (12 %). Les exportations françaises sont destinées à 89 % au marché européen, les clients les plus importants étant l'Italie (17 %) et la Belgique (45 %, dont une partie non déterminée doit transiter vers un pays tiers).

Les premières estimations réalisables pour 2016 montreraient une légère augmentation des exportations, notamment pour les panneaux de fibres durs et une hausse nette des importations également, davantage marquée pour les panneaux MDF/HDF.

Les coûts de production pour l'ensemble des panneaux de process ont été stables en 2015 par rapport à 2014, avec néanmoins des hausses de coûts sur l'approvisionnement en sciure.

- Panneaux de contreplaqués, bois plaqués et stratifiés

En 2015, la production de panneaux de contreplaqués, bois plaqués et stratifiés a augmenté de 16 % et s'approche de 300 000 m³, volume produit par 13 sites industriels de fabrication de contreplaqués et 7 sites de fabrication de panneaux plaqués. La part de contreplaqués tropicaux a légèrement augmenté.

L'année 2015 a connu une nouvelle hausse des exportations de contreplaqués après 6 années de stagnation : elles atteignent 159 M€ (+18 % par rapport à 2014) soit 156 000 m³ (+8 %). Ce chiffre reste cependant très inférieur à celui de 2008, année au cours de laquelle les exportations avaient représenté plus de 200 M€. Les importations sont stables par rapport à 2014 : elles s'élèvent à 276 M€ (+1 %) soit 420 000 m³ (-2 %). En conséquence, la balance commerciale pour les contreplaqués s'améliore légèrement et atteint -116 M€, chiffre équivalent à celui observé en 2013. Toujours en valeur, les exportations françaises de contreplaqués sont à plus de 90 % à destination de l'Union Européenne (UE) et en particulier de l'Allemagne (18 %), des Pays-Bas (32 %) et du Royaume-Uni (19 %). Les contreplaqués importés, quant à eux, proviennent à 70 % de l'UE (part en diminution) dont 12 % depuis l'Espagne, 9 % depuis la Finlande, 8 % depuis l'Allemagne, 7 % depuis l'Italie et 11 % depuis la Belgique, ce dernier chiffre ne facilitant pas l'identification du pays réel de provenance du fait des nombreux échanges qui transitent dans les ports belges. En dehors de l'UE, les importations proviennent également de Chine (14 %) et de Russie (5 %).

Les premiers chiffres pour 2016 montrent une reprise de la hausse des importations et une augmentation légère des exportations, ce qui résulterait en une nouvelle détérioration de la balance commerciale.

H. Pâte à papier et papiers cartons

- Un recul de la consommation apparente et de la production de papiers et cartons

L'amélioration modérée du contexte économique s'est accompagnée, en 2015, d'une hausse de la consommation apparente des papiers d'emballage (+2,6 %) et des papiers d'hygiène (+5,0 %). En revanche, la consommation de papiers graphiques a reculé de -5,9 %, ce qui, au total, a conduit à un recul de la consommation de papiers et cartons de -1,1 %.

Pour ce qui est de la production, après une légère augmentation en 2014 (+0,7 %), la production française de papiers et cartons a reculé en 2015 de -1,4 %, pour s'établir à près de 8 millions de tonnes.

En valeur, le chiffre d'affaires de l'ensemble du secteur (papier, carton et pâte marchande) s'est cependant apprécié de près de +1 %, en raison de l'augmentation du prix de vente de plusieurs familles de papiers et cartons.

Le repli constaté en volume est le résultat d'évolutions contrastées de la production des différentes familles de produits.

La production des **papiers à usages graphiques** s'est à nouveau contractée de manière sensible (-9,2 %) en 2015. Cette diminution, elle-même consécutive à un recul de la consommation, notamment pour les papiers de presse, traduit la poursuite d'un mouvement de réduction des capacités qui s'observe à l'échelle européenne depuis le milieu des années 2000.

A l'inverse de cette tendance, la production des **papiers et cartons d'emballage** continue sa progression en 2015 (+2,7 %), soutenue notamment par l'accroissement de l'activité des entreprises produisant des papiers pour ondulé (PPO). La production des papiers d'hygiène s'inscrit sur la même tendance haussière, avec une augmentation du volume de +1,3 % par rapport à 2014.

Cette baisse de la production est due pour partie à la variation des taux d'utilisation des capacités, mais aussi à la fermeture d'outils industriels (trois usines productrices de papiers à usages graphiques, une machine fabriquant du papier journal et une usine productrice de papiers d'hygiène, dont la production a été largement redéployée sur d'autres sites du même groupe).

- En dépit de la dépréciation de l'Euro, le déficit de la balance commerciale s'est légèrement accentué

En 2015, le recul de la consommation de papiers et cartons, ainsi que la hausse de la production de certaines sortes de papiers et cartons, ont conduit à un ralentissement des importations (-1,3 %) qui se sont élevées à 5,2 Mt.

La structure des importations reste très semblable à celle des années passées. L'essentiel des importations françaises de papiers et cartons provient des pays de l'UE (plus de 93 %).

Les trois principaux partenaires européens sont l'Allemagne (24 %), l'Italie (11 %) et la Belgique (10 %). A noter le ralentissement des importations en provenance de l'Espagne, pays qui occupe la 5ème place en 2015 (recul de deux places par rapport à 2014).

Après avoir légèrement progressé en 2014 (+0,8 %), et en dépit d'une érosion de l'Euro, les exportations françaises de papiers et cartons ont ralenti en 2015 (-1,9 %). La dépréciation de l'Euro, même si elle a conduit à un renforcement des positions de certaines entreprises en grand export, n'a pas eu d'effet sensible sur la capacité exportatrice totale de l'industrie papetière française.

La part de l'UE dans le total des exportations françaises de papiers et cartons atteint 83,5 % en 2015. L'Allemagne reste le principal partenaire (26 %), suivi par l'Espagne (16 %) et l'Italie (11 %).

En 2015, la balance commerciale française demeure déficitaire, avoisinant 0,9 Mt. Ce déficit s'est légèrement accru par rapport à 2014.

- Un marché du bois de trituration qui s'est détendu, mais dont les niveaux de prix restent élevés

L'industrie des pâtes à papier a utilisé, en 2015, 7 Mt de bois, soit un tonnage en légère augmentation par rapport à 2014.

L'année 2015 a été caractérisée par des conditions satisfaisantes d'approvisionnement en bois des usines de pâte. Cette bonne disponibilité est elle-même la conséquence de deux éléments explicatifs conjoints. En premier lieu, la faiblesse relative de la demande des autres industries utilisatrices de bois a facilité l'accès à la matière première par les entreprises productrices de pâte. En second lieu, les conditions météorologiques clémentes de l'automne et de l'hiver ont conduit à une faible demande de bois pour la production d'énergie, que ce soit par les ménages (bois bûches) ou par les chaufferies collectives.

Ces conditions d'approvisionnement ont permis une détente du prix du bois de trituration, qui ne compense pas cependant les fortes augmentations qui ont été enregistrées ces dernières années.

I. Produits innovants à base de bois

Les produits innovants fabriqués à partir de bois constituent une part importante des potentialités de création de valeur et d'emplois de la filière bois et devraient être de nature à favoriser une dynamique de croissance, en apportant des réponses appropriées à des besoins identifiés et à l'émergence de nouveaux usages.

Un rapport interministériel de prospective a été publié en 2012 et a établi les marchés innovants sur lesquels l'industrie française du bois pourrait se positionner à échéance 2020. Il a mis en évidence l'avance prise par certains pays européens et extra-européens sur des marchés spécifiques : il s'agit entre autres des États-Unis et du Japon pour le bois plastique ; de l'Autriche, de l'Allemagne et de la Suisse pour le bois contrecollé ; du Danemark, de la Belgique et des Pays-Bas pour le bois densifié.

L'appareil industriel français reste, d'une part, peu développé sur ces produits innovants, qu'il s'agisse de produits à partir de bois massif, de bois fibre, de la chimie du bois, ou du bois énergie. D'autre part, les réglementations demandent certaines évolutions pour faciliter le développement de la production dans ces secteurs.

Néanmoins, des pôles de compétitivité, regroupant industries du bois, organismes de recherche et de formation et environnement institutionnel, se mobilisent sur des projets de recherche destinés à être amplifiés de manière industrielle. En particulier, le secteur de la chimie du bois est investi : les utilisations dans le domaine de la santé, qui nécessitent d'établir des contacts professionnels avec des interlocuteurs nouveaux comme les laboratoires pharmaceutiques, et dans la chimie de spécialité sont par exemple explorées dans des projets de R&D. De nouveaux liens sont créés pour trouver les fournisseurs et clients appropriés et ainsi déboucher sur des produits industriels innovants à même d'être commercialisés sur de nouveaux marchés.

L'ensemble des acteurs participant à ces projets veillent à ce que les deux phases cruciales que sont l'industrialisation de la production et la commercialisation du produit soient réussies afin de pénétrer ces marchés porteurs et sources de développement économique pour la France.

J. Construction et habitat

La construction de logements en France s'est stabilisée en 2015, indiquant que le secteur semble se relever de la crise qui le touche depuis plusieurs années. Ainsi, le nombre de mises en chantier a augmenté de +13 % par rapport à 2014 (336 000 au lieu de 298 000) et le nombre de permis de construire délivrés a stagné (-0,3 % pour atteindre 380 000 en 2015). L'embellie se poursuit au premier semestre 2016 : par rapport au premier semestre de l'année 2015, le nombre de chantiers autorisés a bondi de +11,4 % et le nombre de chantiers commencés a légèrement augmenté de +1,4 %.

L'activité du marché de la construction de locaux non résidentiels a légèrement diminué en 2015 : dans ce secteur, le nombre de m² mis en chantier a chuté de -8,4 % et le nombre de m² autorisés par la délivrance d'un permis de construire a légèrement fléchi de -1,5 %. L'embellie pour ce secteur commence à se faire sentir début 2016 : l'activité a franchement augmenté par rapport au premier semestre 2015 (+6,5 % pour les chantiers autorisés et +10,4 % pour les chantiers commencés).

Un observatoire de la construction en bois réalise des études tous les deux ans sur ce marché spécifique.

En 2014, au sein de ce marché de la construction, 1 984 entreprises ont une activité bois, soit 10 % de moins qu'en 2012. Elles génèrent un chiffre d'affaires de 1,9 milliards d'euros (-13 % par rapport à 2012), qui se concentre sur la construction neuve (77 % du chiffre d'affaires), le reste étant dévolu à la rénovation. Malgré ces baisses, l'activité dans l'extension et la surélévation progresse de +17 % en 2 ans. C'est donc une branche que les industriels français doivent investir fortement.

En part de marché, la construction en bois représente en 2014 10,4 % du secteur de la construction, contre 11,7 % en 2012. Ces constructions en bois sont inégalement réparties géographiquement sur le territoire national : dans les régions de l'Est de la France qui ont une tradition forte de construction en bois, les constructions de maisons individuelles en bois représentent près de 20 % du marché, alors que ce chiffre est inférieur à 6 % dans le Sud-Est.

5. Tableaux

Product Code	Product	Unit	Historical data		Revised	Estimate	Forecast
			2014	2015	2015	2016	2017
1.2.1.C	SAWLOGS AND VENEER LOGS, CONIFEROUS						
	Removals	1000 m ³	12 004	11 956	11 717	12 000	12 240
	Imports	1000 m ³	382 #	295 #	322	325	325
	Exports	1000 m ³	1 124 #	929 #	1 093	908	860
	Apparent consumption	1000 m ³	11 261	11 322	10 946	11 417	11 705
1.2.1.NC	SAWLOGS AND VENEER LOGS, NON-CONIFEROUS						
	Removals	1000 m ³	4 618	4 614	4 543	4 650	4 700
	Imports	1000 m ³	189 #	196 #	203	181	190
	Exports	1000 m ³	1 155 #	1 172 #	1 134	944	900
	Apparent consumption	1000 m ³	3 652	3 638	3 613	3 887	3 990
1.2.1.NC.T	of which, tropical logs						
	Imports	1000 m ³	73 #	68 #	79	79	75
	Exports	1000 m ³	5 #	5 #	5	4	4
	Net Trade	1000 m ³	68	63	75	75	71
1.2.2.C	PULPWOOD (ROUND AND SPLIT), CONIFEROUS						
	Removals	1000 m ³	4 751	4 582	4 484	4 600	4 650
	Imports	1000 m ³	800 #	943 #	705	720	750
	Exports	1000 m ³	1 140 #	906 #	988	859	850
	Apparent consumption	1000 m ³	4 412	4 619	4 201	4 461	4 550
1.2.2.NC	PULPWOOD (ROUND AND SPLIT), NON-CONIFEROUS						
	Removals	1000 m ³	3 773	3 779	3 771	3 780	3 790
	Imports	1000 m ³	132 #	109 #	118	95	90
	Exports	1000 m ³	979 #	1 093 #	1 073	1 011	1 100
	Apparent consumption	1000 m ³	2 926	2 795	2 816	2 864	2 780
3	WOOD CHIPS, PARTICLES AND RESIDUES						
	Domestic supply	1000 m ³	26 124 C	26 124 C		26 500	27 000
	Imports	1000 m ³	1 582 C	1 507 C	1 519	2 019	2 150
	Exports	1000 m ³	1 344 C	1 446 C	1 445	1 384	1 350
	Apparent consumption	1000 m ³	26 363	26 186		27 135	27 800
1.2.3.C	OTHER INDUSTRIAL ROUNDWOOD, CONIFEROUS						
	Removals	1000 m ³	316	341	300	340	330
1.2.3.NC	OTHER INDUSTRIAL ROUNDWOOD, NON-CONIFEROUS						
	Removals	1000 m ³	289	235		220	200
1.1.C	WOOD FUEL, CONIFEROUS						
	Removals	1000 m ³	2 704	2 713		2 750	2 770
1.1.NC	WOOD FUEL, NON-CONIFEROUS						
	Removals	1000 m ³	24 339	24 420		24 450	24 430

Product Code	Product	Unit	Historical data		Revised	Estimate	Forecast
			2014	2015	2015	2016	2017
5.C	SAWNWOOD, CONIFEROUS						
	Production	1000 m ³	6 358	6 214	6 223	6 250	6 400
	Imports	1000 m ³	2 217	2 146	2 154	2 071	2 071
	Exports	1000 m ³	730	871	871	885	905
	Apparent consumption	1000 m ³	7 845	7 489	7 506	7 436	7 566
5.NC	SAWNWOOD, NON-CONIFEROUS						
	Production	1000 m ³	1 339	1 347	1 260	1 400	1 420
	Imports	1000 m ³	286	284	285	311	300
	Exports	1000 m ³	397	424	424	454	460
	Apparent consumption	1000 m ³	1 227	1 207	1 120	1 257	1 260
5.NC.T	of which, tropical sawnwood						
	Production	1000 m ³	34	32		32	35
	Imports	1000 m ³	147	158	158	158	155
	Exports	1000 m ³	5	4	4	4	4
	Apparent consumption	1000 m ³	177	186		186	186
6.1	VENEER SHEETS						
	Production	1000 m ³	93 C	93 C	121	125	130
	Imports	1000 m ³	97 C	105 C	105	123	130
	Exports	1000 m ³	69 C	75 C	75	100	100
	Apparent consumption	1000 m ³	120	123	151	148	160
6.1.NC.T	of which, tropical veneer sheets						
	Production	1000 m ³	0 N	0	0	0	0
	Imports	1000 m ³	64	73	73	87	85
	Exports	1000 m ³	1	1	1	0	0
	Apparent consumption	1000 m ³	63	72	72	87	85
6.2	PLYWOOD						
	Production	1000 m ³	245 C	245 C	246	250	250
	Imports	1000 m ³	429 C	420 C	420	469	460
	Exports	1000 m ³	145 C	156 C	156	155	150
	Apparent consumption	1000 m ³	529	509	510	564	560
6.2.NC.T	of which, tropical plywood						
	Production	1000 m ³	95 N	95 R	103	100	100
	Imports	1000 m ³	110	115	115	120	118
	Exports	1000 m ³	43	52	52	51	50
	Apparent consumption	1000 m ³	162	158	166	169	168
6.3	PARTICLE BOARD (including OSB)						
	Production	1000 m ³	4 102 N	2 209 E	3 982	4 050	4 100
	Imports	1000 m ³	612	616	616	681	700
	Exports	1000 m ³	1 827	1 728	1 728	1 659	1 700
	Apparent consumption	1000 m ³	2 887	1 096	2 870	3 072	3 100
6.3.1	of which, OSB						
	Production	1000 m ³	325 R	360 R	352	secret	secret
	Imports	1000 m ³	136	143	144	172	180
	Exports	1000 m ³	75	67	67	57	60
	Apparent consumption	1000 m ³	387	436	428		

Product Code	Product	Unit	Historical data		Revised	Estimate	Forecast
			2014	2015	2015	2016	2017
6.4	FIBREBOARD						
	Production	1000 m ³	1 013 C	1 013 C	1 061	1 100	1 150
	Imports	1000 m ³	965 C	894 C	896	971	1 000
	Exports	1000 m ³	1 074 C	1 183 C	1 183	1 263	1 300
	Apparent consumption	1000 m ³	904	724	774	809	850
6.4.1	Hardboard						
	Production	1000 m ³	103	103	116	125	130
	Imports	1000 m ³	169	221	220	224	230
	Exports	1000 m ³	377	378	378	428	430
	Apparent consumption	1000 m ³	-105	-54	-42	-79	-70
6.4.2	MDF/HDF (Medium density/high density)						
	Production	1000 m ³	790	790	963	980	1 000
	Imports	1000 m ³	635	547	551	597	650
	Exports	1000 m ³	562	641	641	682	650
	Apparent consumption	1000 m ³	863	697	873	895	1 000
6.4.3	Other fibreboard						
	Production	1000 m ³	120	120	81	90	95
	Imports	1000 m ³	160	125	125	151	160
	Exports	1000 m ³	135	164	164	152	150
	Apparent consumption	1000 m ³	146	82	43	89	105
7	WOOD PULP						
	Production	1000 m.t.	1 655 C	1 719 C	1 725	1 765	1 790
	Imports	1000 m.t.	2 009 C	2 021 C	2 021	2 037	2 020
	Exports	1000 m.t.	536 C	587 C	587	567	570
	Apparent consumption	1000 m.t.	3 128	3 153	3 159	3 236	3 240
10	PAPER & PAPERBOARD						
	Production	1000 m.t.	8 096 C	7 981 C	7 984	8 080	8 100
	Imports	1000 m.t.	5 002 C	4 927 C	4 929	4 720	4 650
	Exports	1000 m.t.	4 233 C	4 146 C	4 146	4 116	4 100
	Apparent consumption	1000 m.t.	8 865	8 762	8 767	8 684	8 650
4.1	WOOD PELLETS						
	Production	1000 m.t.	1 050	1 100	1 000	1 100	1 200
	Imports	1000 m.t.	171	149	156	216	220
	Exports	1000 m.t.	124	199	199	221	250
	Apparent consumption	1000 m.t.	1 097	1 050	957	1 095	1 170

Quelques remarques sur ces tableaux :

- certains chiffres pour 2014 ont été modifiés, ils figurent en rouge ; pour les panneaux de particules, la différence constatée provient du fait que l'INSEE a mis à jour sa méthodologie de comptabilisation de la production et notamment la distinction entre panneaux de particules et contreplaqués ;
- la consommation apparente des panneaux de fibres durs est négative. Cela peut s'expliquer par le fait que les statistiques douanières pour ce produit intègrent aussi les importations et les exportations de HDF, qui devraient faire partie de la catégorie MDF/HDF. Les statistiques douanières ont malgré tout été conservées.

Ce rapport intègre des données fournies par :

- le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère chargé des forêts ;
- l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) ;
- la Confédération française de l'industrie des papiers, cartons et celluloses (COPACEL) ;
- la Fédération nationale du bois (FNB) ;
- France Bois Forêt (FBF) ;
- Le Commerce du bois (LCB) ;
- l'Office national des forêts (ONF) ;
- PEFC France ;
- FSC France ;
- l'Union de la coopération forestière française (UCFF) ;
- l'Union des industries du panneau contreplaqué (UIPC) ;
- l'Union des industries des panneaux de process (UIPP) ;
- la Fédération française de la tonnellerie
- l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

Contact : Mylène Dupas (mylene.dupas@agriculture.gouv.fr)